

(10) Annexe N° 1 T (TOURNEZ D)

(11) Annexe N° 2 T (FRAVAL Charly)

(12) Le Point positif de ce projet : les emplois dans une région qui se l'identifie.

Le Point qui me chagrine = l'eau, on peut en faire une étude complémentaire pour la recycler au lieu de la rejeter dans la Seine, en sachant qu'on finit à mesure des années avec le changement climatique, l'homme risque de manquer d'eau.

Le 25/11/19 à 15h30 Jean-François Tissot - THONNAYE leaf

(13) Madame PAQUIN Pascale 52320 Gudmout-Villiers.
Je m'oppose à la Laverie et à l'atelier de
l'érouvonnage au UNITECH (Voir feuille
jointe). fait le 30 décembre 2019
Annexe n° 3 T (PAQUIN, P)

(14) Tous les jours, on parle de développement durable, qui est un développement qui répond aux besoins des générations sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Unitech va peut-être créer des emplois (40) point positif mais quel des ressources en eau qui s'amenuisent avec le réchauffement climatique.

Unitech sera un gros consommateur d'eau potable (300) Pourquoi ne pas recycler ces eaux traitées, plutôt que de les rejeter dans la même source de tous les conflits actuels.

Chaque action doit être réfléchi pour qu'un bénéfice économique, environnemental et social soit défini. En l'absence d'étude complémentaire, je ne serai pas favorable à ce projet.

Jeanique Malingre 3ème Adjoint

(10) Le 19/12/19 à 14h15

Lu CE

(15) Annexe N° 3 T (PARQUIN Pascal)

Présence du vendredi 9 décembre 2011

(16) M. M. Alain Pithier 2 rue de Marmont 52300 Echamvaux le fl.

Nous sommes contre UNITERM pour les raisons suivantes

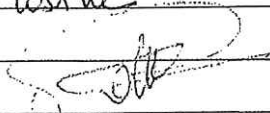
- la décharge industrielle de Jéjari se transforme en desinfecteur nucléaire, nous estimons qu'il y a trahison sur la marchandise de plus les valeurs immobilières baissent

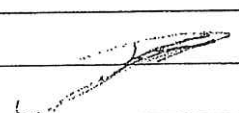
- Suite au changement climatique les réserves en eau diminuent comme cela s'est produit cette année, la vigne bastique de la Voivre était pratiquement à sec

L'air du Grand Est est déjà pollué, que va-t-il devenir dans notre secteur ?

Notre secteur est souvent dans le grand Nord. On évite les fumées avant qu'elles ne retombent sur notre environnement ?


Nous ne sommes pas favorable à l'implantation de cette usine





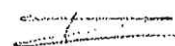
(17) Annexe N° 4 T PLAIGNAUD Alain

(18) Annexe N° 5 T ROSSIGNOL Pascal

(19) Je souhaite faire savoir que je suis contre la Coopération Nucléaire de Suzanecon R. 

(20)

La CE



Alain Plaignaud

Unitech, une société plutôt inquiétante ! En tant qu'associations opposées au projet de blanchisserie nucléaire sur la commune de Suzannecourt, il nous semblait nécessaire de revenir sur le communiqué d'UNITECH en date du 7 juillet reproduit dans le Journal de la Haute-Marne (voir ci-contre), où l'entreprise prétend « dénoncer les fausses accusations de pollution dont elle est victime ».

NUCLEAIRE

Unitech dénonce de « fausses accusations »

Mise en cause à plusieurs reprises par les opposants au projet de blanchisserie industrielle sur la zone d'activités joinvilloise de La Joinchère, commune de Suzannecourt, Unitech Services souhaite « dénoncer les fausses accusations de pollution dont elle est victime ».

<p>L'usine Unitech Services de Santa Fe (USA) a lancé en juillet 1989, explique dans un communiqué le groupe américain, suite à une décision de la Ville de rejeter l'implantation de sa station d'épuration pour ses eaux usées, cette décision a obligé Unitech Services à stopper ses activités, mais l'entreprise a engagé un procès pour obtenir non de la Ville une indemnité de</p>	<p>seules susceptibles de modifier la licence d'exploitation Unitech Services a gagné ce procès et a obtenu une indemnisation de 1,1 million de dollars. Pour ce dossier il n'y a eu ni pollution ni violation des lois.</p> <p>Concernant l'usine située au Pays de Galles, elle a été, sé y a quelques années, la cible d'une rumeur lancée par une association anti-nucléaire. Unitech Services a obtenu un jugement favorable</p>	<p>Combien, en fait, il n'y a eu aucune pollution. Unitech Services souhaite également rassurer la population du bassin joinvillois quant à la détection des informations environnementales en lien avec son projet. L'ensemble des informations recueillies et analysées ont permis de constater que la qualité de ces des échantillons et les éléments techniques associés sont remarquables dans un dossier soigneusement</p> <p>en d'instruction par les services de l'Etat, ils sont étonnants de voir l'entreprise publique qui est un temps fort de l'information et de la participation du public. La société conclut son communiqué en indiquant que « ce projet participera en toute sécurité au développement économique du bassin joinvillois en créant de manière durable 40 emplois qui seront pourvus de manière locale ».</p>
---	---	---

Loin de l'image rassurante que prétend véhiculer ce communiqué, ce texte nous donne en réalité un aperçu des pratiques plus que contestables de cette entreprise et du déni qu'elle effectue. En effet, nous voulons porter à la connaissance du public que des contaminations et des infractions sont caractérisées dans nombre des sites industriels d'UNITECH, dont la société mère est UNIFIRST. Par ailleurs, comme elle s'en félicite, cette société semble être très prompte à judiciariser ses conflits [1]... Peut-être un moyen de lutter contre toute forme d'opposition ?

Les méfaits d'UNITECH à Santa Fe

En effet, lorsque cette société précise qu'elle a gagné son procès contre la ville de Santa Fe avec une indemnisation de 1,1 millions de dollars (alors qu'elle avait en réalité demandé 4,5 millions de dollars [2]), cela ne signifie pas que l'absence de pollution aurait été démontrée, mais que la ville a préféré conclure une transaction pour qu'Unitech cesse ses activités. Après plus de trente ans de contaminations de son système d'assainissement (1957 à 1996) [3], la ville de Santa Fe désirait seulement préserver ses intérêts économiques [4] et sa ressource en

eau. C'était justement pour diminuer ses impacts sur la ressource en eau qu'en 1996, la municipalité a désiré utiliser les effluents de sa station pour irriguer des pelouses à destination de terrains de golf ou de foot pour les enfants, mais ces effluents étaient bien trop contaminés pour laisser des enfants jouer sur ces terrains [5].

Par ailleurs, Unitech demandait alors à tripler ses prélèvements en eau pour diluer ses rejets de radionucléides [6] et rester en-dessous du seuil toléré par le gouvernement du Nouveau-Mexique*. Elle continuait également de polluer l'air, les mesures à la clôture du site dépassant de 80 fois la dose d'exposition admissible par la législation sur l'air aux Etats-Unis (à l'origine, la laverie était très éloignée de la ville, mais Santa Fe s'étant développée, la ville ne pouvait plus tolérer de telles nuisances). C'est pourquoi, la ville, bien que consciente des enjeux juridiques défavorables du point de vue du droit commercial [7], décida d'interdire l'exploitation d'Unitech pour arrêter cette fuite en avant, et a délibérément préféré payer pour préserver son avenir et son développement.

Une autre laverie pollue l'air et l'eau en Pennsylvanie

On peut citer également la laverie de Royesford [8], en Pennsylvanie, où des infractions liées à des containers de boues radioactives non scellés sont détectées en 1999. C'est pour répondre aux enjeux posés par ces stockages temporaires qu'Unitech a alors demandé à ce que ses rejets puissent être directement déversés via une canalisation dans la rivière à proximité [9], ce qui lui a été accordé.

Il était également noté à cette époque des taux cumulés de plus de 100 mRem/an en clôture [10], soit plus de 100 fois la dose d'exposition admissible par la législation sur l'air aux Etats-Unis (en réponse, la société indiquait que le public n'est pas censé être présent en permanence à proximité du site...). Et bien que des contaminations au Cobalt60 issues de la laverie aient déjà été détectées en 2003, ce n'est que plusieurs années plus tard qu'un procès sera tenu à l'encontre d'Unitech avec à la clé 357 905 dollars d'amende. Mais, il sera noté, lors du procès, le refus d'Unitech de reconnaître ces pollutions et la volonté de ne payer aucune compensation pour ces dommages à la ville hôte [11].

Plusieurs autres violations à la réglementation environnementale américaine

D'autres violations concernant la législation sur l'air (Clean Air Act) sont à signaler, comme la condamnation d'Unifirst, la holding d'Unitech, à une amende de 309 980 dollars pour infraction à cette loi concernant 7 autres laveries américaines, en 2014 [12]. Ces violations concernaient des rejets gazeux de Composés Organiques Volatiles (principalement des solvants). Ces composés sont bien documentés pour provoquer de l'asthme, des nausées, des maux de tête, voire des dommages importants aux reins, au foie et au système nerveux central.

UNITECH a donc beau prétendre se défendre de « fausses accusations de pollution », il s'agit d'une société délinquante au regard des violations des réglementations environnementales qu'elle a commises. Ses beaux discours sur la protection de l'environnement et les promesses d'emploi ne doivent pas faire illusion : comme pour toutes les multinationales, l'objectif d'UNITECH est le profit, non le bien commun. Et encore moins la préservation des ressources.

* Etat du Nouveau-Mexique dans lequel se trouve également le WIPP, lieu d'enfouissement de déchets nucléaires, petit frère de Cigéo.

1. Y compris envers la Navy américaine : 56482_052212_Appel US Army Interstate & Unitech
2. City, nuke cleaners settle suit in New Mexico, By Miguel Navrot, November 16,2000
3. Interstate Nuclear Services v. City of Santa Fe, 179, F.Supp. 2d 1253 (DN.M.2000) – Page 2/11
4. Interstate Nuclear Services v. City of Santa Fe, 179, F.Supp. 2d 1253 (DN.M.2000) – Page 3/11
5. Nuclear Laundry Dumping Radioactive Material Into Santa Fe Sewage System – CCNS
6. CCNS : Nuclear Laundry Sues City of Santa Fe for the Second Time : 'dilution is the solution to the pollution'
7. Interstate Nuclear Services v. City of Santa Fe, 179, F.Supp. 2d 1253 (DN.M.2000) – Page 9/11
8. Safety and Compliance Inspection – US Nuclear Regulatory Commission : Unitech Royesford – A-2/97-001 SL4 Violations
9. Safety and Compliance Inspection – US Nuclear Regulatory Commission : Unitech Royesford – A-5
10. Safety and Compliance Inspection – US Nuclear Regulatory Commission : Unitech Royesford – A-10
11. RoyesfordBorough files lawsuit against UniTech, Amy Strauss 17/10/2009
12. EPA Clean Air Act Settlements with two Industrial Laundry Companies, 2014 News Releases
13. Dossiers CHSCT - La prévention des risques professionnels des Composés Organiques Volatils (COV)

MAIRIE
M. ROSSIGNON Pascal
28 rue Antoine Labreux
52300 AUTIGNY LE GRAND

Annexe T5

ENQUETE PUBLIQUE
UNITECH

☎ : 03.25.94.84.58
mairie.autignylegrand@wanadoo.fr

M. le Président de la commission d'enquête
26 bis Grande rue
52300 Suzannecourt

Le 19 décembre 2019

Objet : Opposition à l'installation de l'entreprise UNITECH.

A ajouter à la première participation de la commune d'AUTIGNY LE GRAND qui confirme son opposition à l'implantation d'UNITECH

Pour quelle raison subite l'industriel ne veut plus traiter le linge contaminé par l'uranium 235, dans le dossier à aucun moment il ne parlait d'uranium et de ces conséquences sur l'environnement.

L'uranium 235 est utilisé dans les centrales nucléaires Françaises.

Doit- on en déduire qu'il ne traitera donc pas ce linge ?

Et donc quelle est l'utilité de construire une usine pour nettoyer du linge de provenance étrangère et garder les contaminations pour nous ?

Dans le dernier courrier de la communauté de communes, le directeur s'engage à ne traiter que l'uranium 235 naturel, les deux dernières mines françaises sont presque épuisées, comment avoir de l'uranium 235 naturellement sans aller dans ces mines, l'uranium utilisé en centrale a été centrifugé pour être incorporé dans les combustibles utilisés donc perd automatiquement le coté naturel :

Comment fera- t-il la différence ?

Et depuis quand le linge des centrales nucléaires serait contaminé naturellement par de l'uranium 235 ?

Comment peut- on avoir confiance alors que ce dossier change au fur et à mesure même pendant l'enquête publique avec la suppression du traitement de l'uranium 235.

Si l'industriel le supprime c'est qu'il y avait bel et bien un problème avec ces matières et qu'en est- il des autres ?

On autorise aux élus de poser des questions concernant ce dossier en réunion de la communauté de communes sous conditions qu'elles soient envoyées dans les trois jours francs, dès le lendemain nous avons une réponse comme quoi nos questions sont trop techniques et doivent être insérées dans l'enquête public, quel est l'intérêt de demander un délai pour les questions et de pas prendre un peu de temps pour essayer de trouver les réponses auprès de l'industriel?

Dans l'autorisation du permis de construire délivrée par la commune de SUZANNECOURT, il est bien précisé « blanchisserie industrielle » et à aucun moment on inscrit quoi que ce soit sur le nettoyage de matériel.

Ne risquerions nous pas de trouver un projet BISON déguisé ?

Implantation d'une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire
 Evaluation des Risques Sanitaires

Tabl. 13 - Composition physico-chimique des effluents – concentrations en sortie de rejet et flux annuels

PARAMETRE	CONCENTRATION (EN MG/L)	FLUX ANNUEL (EN KG/AN)	FLUX JOURNALIER (EN KG/J)
MES	8,4	630	2,52
DCO	112,5	8 437	33,75
DBO5	13,18	988	3,954
Chlorures	100	7 500	30
Fluorures	0,10	7,5	7,5
Sulfures	31,65	2 374	9,495
Calcium	28,6	2 145	8,58
Magnésium	1,92	144	0,576
Baryum	0,02	1,5	0,006
Strontium	0,04	3	0,012
Sodium	36,07	2 705	10,821
Nickel	0,01	0,75	0,003
Cuivre	0,04	3	0,012
Plomb	0,01	0,75	0,003
Zinc	0,25	18,75	0,075
Manganèse	0,02	1,5	0,006
Fer	1,26	94,5	0,378
Antimoine	0,11	8,25	0,033
Azote	0,29	21,75	0,087
Aluminium	0,12	9	0,036
Phosphore	15,17	1 138	4,551

Total de produit rejeté plus de 26 tonnes par an soit 108 kg par jours.

Comment peut-on imaginer qu'il n'y aura pas de répercussions sur les analyses d'eau des communes de VECQUEVILLE et d'AUTIGNY LE GRAND ?

Dans la conclusion de l'ARS sur la contamination de la chaîne alimentaire par la consommation des poissons pêchés dans la marne, mais qu'en est-il des récoltes faites sur des terres qui sont inondables et les élevages bordant la marne ou les bovins vont boire et pourraient être contaminés. Ceci augmenterait le périmètre de la contamination de la chaîne alimentaire, les bêtes pouvant être vendues ailleurs que sur notre territoire.

J'insiste sur le côté irréversible en cas de pollution car la question n'est pas si il y aura une pollution mais plutôt dans combien de temps ?

Comment envisagez-vous la sécurisation de notre captage d'eau ?

Je demande que si Madame la Préfète a le moindre doute, qu'elle applique le principe de précaution et que cela soit en faveur de la santé de la population.

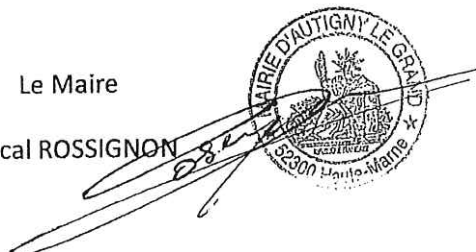
En France, la loi n° 95-101 du 2 février 1995 (dite loi Barnier) relative au renforcement de la protection de l'environnement énonce ainsi le principe de précaution :

"L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable".

Veillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations

Le Maire

Pascal ROSSIGNON



(20) ANNEXE N° 6 ROSSIGNOL Pasca

(21) ANNEXE N° 7 MALINGREY Alain

(22) ANNEXE N° 8 Petition de résidents
le la CCBS

(23) ANNEXE N° 9 COIFFIER Francine

Madame MAURICE Michèle, 51300 Jambières
(24) je vous fait part de mon inconfort concernant
le projet UTECH. Nous ne sommes pas, mais
l'usine continuera de fonctionner qui peut être catastrophique
pour notre environnement tout cela pour "40" emplois
font-il perdre en fait la santé de milliers d'habitants
sans parler de la faune et la flore de notre belle
région. Et toutes ces usines qui se trouvent dans la région
Noto pour la Haute-Meuse
je suis contre cette usine
Spart

(25) Madame Roxane HUBER Oboro
Présidente ENERGIE ST J2 J2
Je suis pour le projet qui sera vecteur de
développement économique pour une
région qui a besoin d'être dynamisée
et qui ne peut pas en avoir dans les
départements où il y a beaucoup d'habitants.
Ce projet sera source d'emplois et aidera
les entreprises de Haute Mosane à se développer
de meilleurs ce projet
Huber Roxane

(26) Antoine LECONTE Président ENERGIE ST E

Après l'échec du projet AÛRICHÉBOURG, l'abandon
de la construction de la centrale UTECH co-
nstitue définitivement l'essor industriel de l

(12)

la CE

~~_____~~

ENQUETE PUBLIQUE
UNITECH

Annexe T6

MAIRIE
M. ROSSIGNON Pascal
28 rue Antoine Labreux
52300 AUTIGNY LE GRAND

☎ : 03.25.94.84.58
mairie.autignylegrand@wanadoo.fr

M. le Président de la commission d'enquête
26 bis Grande rue
52300 Suzannecourt

Le 17 décembre 2019

Lettre envoyée en recommandé avec AR

Objet : Opposition à l'installation de l'entreprise UNITECH.

Conformément à la délibération de notre commune du 26 avril 2019 ; nous confirmons nous opposer à l'implantation de la société UNITECH pour les raisons suivantes.

Pour quelles raisons installer une laverie avec des rejets déversés directement dans les rivières ?
Peut- être parce qu'elles ne sont pas prévues dans la convention OSPAR.

Dans l'étude il est prévu que les rejets seront limités mais pas nul, mais les eaux finiront bien un jour ou l'autre dans la Seine.

EXTRAIT RAPPORT MRAE / les rejets sont limités mais ne sont pas nul (Dont l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) aux activités du secteur nucléaire [La Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est ou Convention OSPAR (OSPAR pour Oslo-Paris) définit les modalités de la coopération internationale pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est, y compris concernant les eaux issues des bassins versants de fleuves s'y déversant]).

On peut s'interroger également sur le lieu d'implantation en zone aléa fort d'inondation par remontée de nappe. Lors de l'exploitation, les rejets évacués par les cheminées vont retomber plus ou moins loin de celle-ci, se retrouvant dans le sol et dans l'eau lors des inondations polluant ainsi les nappes d'eau.

EXTRAIT RAPPORT MRAE / Ainsi, l'Autorité environnementale constate que la justification environnementale du projet reste sommaire quant à la décision de regrouper le linge de différents clients sur un même site et au choix du site d'implantation. Elle s'étonne d'ailleurs que la zone d'activité où s'implantera la blanchisserie soit en zone d'aléa fort d'inondation par remontée de

nappe et sur une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Ainsi, l'Autorité environnementale constate que la justification environnementale du projet reste sommaire quant à la décision de regrouper le linge de différents clients sur un même site et au choix du site d'implantation.

-La consommation d'eau 300M3 par jour soit sur une année 72000M3 d'eau sur un territoire qui est en restriction d'eau depuis de nombreuses années, la population trouve cela démesuré. Pour quelles raisons autoriser ce prélèvement alors que les particuliers seraient restreints.

EXTRAIT RAPPORT MRAE / Ainsi, l'Autorité environnementale constate que la justification environnementale du projet reste sommaire quant à la décision de regrouper le linge de différents clients sur un même site et au choix du site d'implantation. Elle s'étonne d'ailleurs que la zone d'activité où s'implantera la blanchisserie soit en zone d'aléa fort d'inondation par remontée de nappe et sur une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Elle s'est interrogée par ailleurs : • sur le process de blanchissage qui nécessite une consommation importante d'eau, 300 m³/j ; n'existe-t-il pas de moyens d'économiser l'eau et ainsi de réduire les rejets d'eau usées, voire de réutiliser les eaux usées dans le process après un traitement plus performant ?

- La question des rejets aqueux polluant et rejets radiotoxiques et de leur devenir dans la nature se pose. Aucune dépollution n'est envisageable en cas de pollution des nappes phréatiques. Les terres agricoles qui sont inondées régulièrement seront contaminées également et ne pourront plus être exploitées. Pour quelles raisons l'uranium 235 ne fait pas partie de l'étude ? Doit-on s'attendre à en avoir en quantité du à son utilisation dans nos centrales nucléaires.

EXTRAIT RAPPORT MRAE / • sur la composition des effluents aqueux en polluants chimio-toxiques (y compris les radiotoxiques ayant des effets chimio-toxiques) et les performances de l'installation sur ces éléments ;

- sur le devenir des radioéléments dans le milieu aqueux ; existe-t-il un risque d'accumulation de certains radioéléments dans les sédiments de la Marne ou du Lac du Der situés à l'aval du site ?
- sur les performances de la station d'épuration et du traitement d'air selon le type de radioélément
- sur les modalités de gestion et les conséquences sur l'environnement et les populations d'un fonctionnement en mode dégradé, comme une panne du filtre THE, l'apport de linge non conforme, la défaillance d'une unité de traitement des eaux... ;
- sur les raisons de l'absence d'uranium 235 dans les pollutions radiologiques.

Quelle seront les conséquences à long terme sur la population ? Que veut dire un impact limité sur la santé des populations riveraines : est ce que l'on s'autorise un pourcentage de malade ou de perte humaine dans ce dossier ?

EXTRAIT hydrogéologue, la dilution sera largement suffisante pour garantir une eau de très bonne qualité et respecter les normes sur l'eau potable. Aussi, un risque lié à l'ingestion d'une eau potable contaminée peut être écarté. Aussi, les rejets des effluents de la blanchisserie aura un impact limité sur la santé des populations riveraines.

Le coté irréversible est relevé par l'hydrogéologue

EXTRAIT hydrogéologue - Soit le fait de migrer de la rivière vers la nappe provoque un changement de conditions physico-chimiques, conduisant à une adsorption de l'élément sur la matrice solide (surtout pour les métaux). L'élément en question peut alors s'accumuler dans le milieu avec le temps. Ce processus a très peu de chance d'être réversible, sauf si les conditions physico-chimiques dans la rivière ou dans la nappe changent de manière à changer le coefficient d'adsorption. L'élément le plus sensible à ce genre de changements est l'Uranium, dont le coefficient d'adsorption change avec la quantité de carbonates présents dans le milieu (Bond et al., 2008).

Il est à regretter qu'il ne soit prévu que la surveillance des puits de VECQUEVILLE en cas de pollution de la marne. Le puits situé sur la commune d'AUTIGNY LE GRAND sera certainement pollué le premier étant donné sa proximité avec la marne environ 20 mètres contre 140 mètres à VECQUEVILLE

EXTRAIT hydrogéologue - Afin de mieux connaître les relations entre la Marne et le champ captant, des analyses d'eau peuvent être effectuées pour savoir si la signature géochimique naturelle au niveau du champ captant représente un mélange impliquant l'eau de la Marne. Les éléments à analyser les plus classiques sont les isotopes stables de la molécule d'eau ($\delta^{18}O$ et δ^2H) et tous les ions majeurs, associés à la mesure du pH et de la conductivité électrique. Dans l'idéal, ces mesures seront effectuées au moins deux fois, en situations d'étiage et de hautes eaux, et impliqueront :

- l'eau issue de chaque ouvrage (puits et forage) avant tout traitement ;
- l'eau de la Marne à proximité immédiate du champ captant ;
- si possible un point de prélèvement représentatif de l'eau de nappe non influencée par la Marne (en dehors du méandre).

- Afin d'étudier le potentiel changement de comportement de l'Uranium à long terme, il est recommandé de suivre la concentration de cet élément (sous ses différents complexes ioniques, sur matière dissoute et particulaire) ainsi que la quantité de carbonates (associée de préférence à une mesure de tous les ions majeurs et du pH pour vérifier la balance ionique) au cours du temps, dans la Marne et au captage. Un pas de temps mensuel peut permettre d'analyser la variation temporelle de ces mesures. L'interprétation de ces données devra être confiée à un géochimiste qui connaît bien le comportement de l'Uranium. Celui-ci pourra également donner des éléments sur la nécessité de poursuivre ce type d'analyses sur le long terme ou non.

- On peut enfin recommander par défaut un suivi au captage de tous les éléments rejetés dans les effluents, à échelle trimestrielle.

Comment peut-on avec autant de questions sans réponse sur les retombées sur des végétaux environnants, sur les risques de contamination de l'homme via la chaîne alimentaire, donner un avis favorable sans plus de restrictions. L'ARS donne un avis favorable alors qu'elle écrit que « l'évaluation du risque dans sa forme actuelle ne permet pas d'estimer les risques sanitaires ». Comment l'agence régionale de la santé peut se permettre une conclusion aussi risquée pour la population.

Extrait ARS

La dose efficace totale est calculée par la somme de l'ensemble des doses efficaces de chaque voie d'exposition aux polluants, pour chaque classe d'âge considérée.

Celle-ci conduit à un impact sanitaire non significatif pour la population environnante, au vu des doses efficaces maximales totales estimées très inférieures à la dose efficace limite réglementaire de 1 mSv/an.

L'impact le plus significatif mesuré porte sur la consommation de poissons de la Marne, et par conséquent sur les consommateurs éventuels de ceux-ci, tout en restant inférieur à 1 mSv/an ($4,69 \cdot 10^{-3}$ mSv/an au maximum).

L'Agence Régionale de Santé estime regrettable :

- La non prise en compte des retombées directes de polluants sur les parties aériennes des végétaux consommés (légumes-feuille, fruits, etc.)
- La non prise en compte de la contamination des poissons via la chaîne alimentaire (seule une contamination par contact avec l'eau contaminée est considérée).
- Une ingestion de poissons seulement durant 6 mois de l'année, le poisson pouvant être congelé par les pêcheurs et consommé tout au long de l'année

CONCLUSION

Les enjeux sanitaires liés aux activités de ce projet ont globalement été pris en compte. Cependant, l'évaluation du risque sanitaire dans sa forme actuelle ne permet pas d'estimer finement le risque sanitaire découlant des rejets atmosphériques de l'activité. Plusieurs éléments identifiés plus-haut nécessitent d'être clarifiés et développés, afin de confirmer les estimations proposées dans le dossier.

Compte tenu de l'étude fournie, j'émet un avis favorable sur le plan sanitaire à cette demande sous réserve que les observations formulées et les demandes de suivis complémentaires de l'ARS soient prises en compte.

Le délégué territorial
de la Marne
ARS GRAND EST
Désigné REAL

CONCLUSION : La commune d'AUTIGNY LE GRAND représentée par son maire Mr ROSSIGNON Pascal s'oppose à l'implantation de la blanchisserie d'UNITECH pour toutes les raisons précédemment citées :

-Malgré toutes les remarques sur les manques d'informations que tout le rapport d'organisme et spécialiste dénoncent, comment peut-on donner un avis favorable à moins de vouloir faire de la population des cobayes à une expérience.

- Comment peut-on affirmer qu'il n'y a aucun risque, alors qu'il y a autant de questions sans réponses sur les risques des radionucléides ? Pourquoi la pollution avec l'uranium 235 n'est pas dans l'étude, pourtant utilisé dans nos centrales françaises. Faut-il s'attendre à en avoir plus que d'autre produit radioactif ?

-la commune d'AUTIGNY LE GRAND ayant son puits d'alimentation en eau potable près de la marne moins de 20 mètres contre 140 mètre à VECQUEVILLE ; en cas de pollution le puits d'AUTIGNY LE GRAND serait atteint avant celui de VECQUEVILLE.

Après avoir demandé une réunion avec Mr le Sous-Préfet et Mme la Préfète de Haute Marne pour évoquer le problème de notre alimentation en eau, celle-ci n'a jamais eu lieu en prétextant qu'aucune décision n'avait été encore prise concernant l'implantation de l'entreprise.

Dans l'hypothèse où l'autorisation est donnée pour l'installation de cette société.

Compte tenu de la proximité immédiate de notre puits avec la Marne, nous demandons qu'une solution nous soit proposée (déplacement du puits ou autre) pour éviter tout risque pour notre population SANS SURCOUT POUR LA COMMUNE ET SES HABITANTS.

On nous demande de sécuriser voire de déplacer notre puits, depuis des années, pour des risques liés à la proximité de la route, et aujourd'hui on ne tient pas compte d'un risque majeur par pollution de la Marne. Chercher l'erreur !!!!!

Et dans l'attente de sa création nous demandons :

- que le puits de la commune d'AUTIGNY LE GRAND soit sous surveillance permanente avec rapport quotidien afin de déceler la moindre pollution.
- qu'en cas de pollution, l'alimentation en eau potable soit prise en charge par la société UNITECH, la commune n'ayant pas les moyens de prendre en charge un citernage en cas d'interdiction d'exploitation de notre puit.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire



Pascal ROSSIGNON

Ma contribution pour l'enquête publique Laverie UNITECH à Suzannecourt :

La commune de Thonnance lès Joinville a été très peu impliquée dans ce dossier, car c'est davantage la commune de Suzannecourt, lieu d'implantation, qui a eu à faire toutes les démarches administratives avec la CCBJC . Entre temps beaucoup d'argent a été dépensé par Unitech dans l'élaboration du dossier ICPE , avec toutes les études et compléments d'études requises par les services de l'état. (Etude impact, danger, Permis de construire etc...)Les services de l'état ont maintenant donné un avis favorable pour lancer l'enquête publique. Si nous ne faisons pas confiance à cette étude menée par les services compétents de l'état (DREAL, ARS, MRAE)à qui s'en remettre ?

Revenons sur l'origine de l'implantation de ce projet sur le site de la Joinchère. Pourquoi ici ? Bénéficiaire de retombées économiques de L' ANDRA sur une zone artisanale proche et avec de l'espace constructible disponible. 40 emplois en CDI pour commencer , dans une zone sinistrée par le manque d'emploi est plutôt une aubaine .

Dans cette laverie les vêtements qui seront nettoyés auront été portés par du personnel qui ne vont pas dans les zones contaminées.Donc peu de risques. Seules les activités annexes de maintenance et entreposages de matériels et outillages destinées au secteur nucléaire peuvent susciter des interrogations au niveau des rejets atmosphériques notamment pour les riverains et environnement proche en l'occurrence.

Par contre un nouveau danger est porté par le changement climatique.Dans les années à venir, nous devons faire face aux impacts du réchauffement climatique, à la dégradation accélérée de notre environnement, et à la raréfaction des ressources notamment l'eau. Donc la seule mutation qui aujourd'hui pourrait poser problème et celle du climat , donc pour notre cas , des ressources en eau dans un futur proche.Le déficit général de pluie en France et les températures très élevées de l'été 2019 menacent durablement le niveau de réserve des nappes phréatiques.Le réchauffement climatique est devenu maintenant inéluctable. On pourra au minimum le retarder . Il faut à notre humble niveau , considérer que c'est aussi à nous élus , d'agir.La zone de captage d'eau potable se situe sur le territoire de Thonnance lès Joinville, nous nous devons de préserver les ressources naturelles en eau , pour maintenir notre civilisation en vie. Et c'est devenu un point faible pour la construction de cette blanchisserie . L'idéal serait de recycler les eaux traitées.Pourquoi ne peut-on pas le faire plutôt que de rejeter des milliers de M3 d'eau dans la marne ? Si les eaux de rejets sont « propres » pourquoi ne pas les réutiliser ?

C'est une proposition d'étude complémentaire sur le recyclage des eaux traitées que je demande avant prise de toute décision finale. C'est sur ce point que je m'opposerai en votant avec un droit à une appréciation subjective et raisonnable du danger .Lorsque le manque d'eau apparaîtra comme une possibilité envisageable, l'urgence n'aura que faire de nos processus lents et complexes, de prises de délibérations .

Le 19 décembre 2019 :

Alain Malingrey 1^{er} adjoint à la mairie de Thonnance lès Joinville.

Lettre au Commissaire Enquêteur
désigné pour recevoir les avis concernant la mise à l'enquête publique, sur la
demande d'autorisation environnementale présentée par Unitech Services, en vue
d'une blanchisserie industrielle, destinée au secteur nucléaire sur le territoire
de la Commune de Suzannecourt.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous, habitants des villages de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville, signataires de ce courrier (dont vous trouverez noms et signatures annexés en fin de lettre), souhaitons vous faire part de nos réflexions et inquiétudes concernant l'implantation d'une blanchisserie destinée au secteur nucléaire sur notre Territoire.

En préambule, nous regrettons vivement que cette procédure n'ait fait l'objet d'une réelle concertation pendant toute la durée de négociation entre élus, Unitech Services et les populations concernées.

Nous avons constaté une absence totale de communication auprès de la population pendant toute la durée de mise au point du projet qui, si nous en croyons les informations révélées sur le site de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville, aurait commencé en 2012 pour aboutir à un accord acté par Unitech en 2016, amenant l'obtention par celle-ci d'un permis de construire, par arrêté N°01/2018, le 16 avril 2018.

L'absence totale de communication auprès de la population s'est ainsi avérée :

- ✓ Permis de construire pour Unitech obtenu pour Unitech le 16 avril 2018 ;
- ✓ Affichage sur le terrain du projet en avril 2019 ;
- ✓ Aucune réunion publique n'a, à notre connaissance, été organisée avant le 3 juillet 2019.

Nous en concluons que l'élaboration de ce projet n'a manifestement pas été partagée ni concertée avec nos concitoyens, voir qu'elle relevait d'un certain caractère confidentiel, laissant libre cours à toute spéculation renforcée par le fait que les dirigeants d'Unitech refusent un débat contradictoire entre Artellia, maître d'œuvre d'Unitech Services et le scientifique Bertrand Thuillier qui a étudié les quelques 1 600 pages du dossier.

Vous trouverez maintenant les principales remarques qui nous amènent à nous opposer au projet d'Unitech Services :

1- Approvisionnement en eau

Thonnance les Joinville et Suzannecourt seraient les fournisseurs de 300 m³ d'eau de source par jour.

Pour rappel, suite aux périodes de canicule de cet été 2019, Madame la Préfète de la Haute-Marne a dû déclencher des mesures de restriction d'eau au niveau "alerte renforcée", début septembre.

Les études climatiques prévoient des périodes de sécheresse de plus en plus rapprochées et intenses.

Il ne nous semble pas raisonnable de gaspiller de l'eau de source, c'est-à-dire POTABLE, en de telles circonstances.

D'autant que cette eau, potable en entrée de laverie, serait rejetée polluée dans la Marne et ça, nous ne le voulons pas !

2- Rejet des eaux de lavage dans la Marne

Les eaux "usées" rejetées dans la rivière Marne seront porteuses de sels et de polluants chimiques.

Ainsi, chaque année serait déversé dans notre rivière, plus de 10 tonnes de sels (NaCl), 3 kg de strontium (toxique et cancérigène), 8 kg d'antimoine (perturbateur endocrinien), plus d'une tonne de phosphore (générateur d'eutrophisation),...

Certes, les études d'Unitech Services et de leur maître d'œuvre se veulent rassurantes quant à tous ces polluants mais ces études ont été pensées dans des conditions environnementales optimales.

Or, depuis maintenant plusieurs années, Dame Nature nous montre suffisamment qu'elle est seule Maîtresse et nous ne pouvons que constater

- ✓ que les périodes de canicule des années passées et, encore plus intenses, celles de 2019 ont réduit le débit de la Marne au minimum.

Peut-on sérieusement prendre le risque d'augmenter la concentration des produits toxiques dans notre rivière en période estivale ?

Et quid des poissons et de la faune (bergeronnettes des ruisseaux, martins-pêcheurs, hérons cendrés entre autres) ?

- ✓ qu'il n'y a pas de fin de périodes hivernales sans que la Marne sorte de son lit....
Il est donc à présager que ces polluants vont aller se répandre sur les champs agricoles et pâtures, contaminant cultures et animaux et par voie de conséquence, notre alimentation. **Ce risque sanitaire n'est pas acceptable.**

En plus de tous ces éléments exposés ci-avant, nous n'oublions pas l'impact de cette pollution sur tous les riverains de la Marne en aval de Joinville et plus particulièrement,

- ✓ **Vecqueville** qui puise son eau potable immédiatement en aval du point de rejet prévu dans ce projet de Laverie.

Dans son rapport hydrogéologique, le laboratoire GEOPS préconise une **surveillance** analytique **trimestrielle** du champ captant. Cette périodicité courte laisse transparaître le taux d'inquiétude de ce laboratoire face aux rejets de la laverie Unitech.

Toutefois, nous avons bien noté qu'Unitech s'engage à réaliser cette surveillance mais qu'advient-il du captage d'eau de Vecqueville en cas de pollution avérée ? De plus, comment faire confiance à Unitech, lorsqu'on sait que cette même société a été condamnée en 2009 pour contamination radioactive de la station d'épuration de Royesford.

- ✓ **Le Lac du Der** avec ses plages, ses loisirs nautiques, ses 300 espèces d'oiseaux lors des migrations et qui est réputé haut lieu de tourisme dans notre Région.
Peut-on se permettre de mettre en péril tout l'écosystème de ce site et toutes les activités touristiques et économiques de ce bassin ?

3- Pollution de l'air

Tout aussi inquiétante, l'annexion à cette laverie d'un bâtiment de maintenance dédié à la décontamination de protections, de capteurs, d'échafaudages,... avec utilisation de grenailleuses, outils de découpes.

Activité annexe qui rejetterait dans notre atmosphère des polluants tels que mercure, plomb, cobalts, arsenic, cadmium (+ de 500 kgs par an) par 3 cheminées de 15 mètres de hauteur et 8 de 11m85 !

A noter que ces 11 cheminées n'apparaissent pas sur les dessins de présentation de la laverie. Pourquoi ? Pour minimiser l'impact des rejets de ces polluants atmosphériques ? Unitech Services explique que les vents dominants permettraient une dispersion satisfaisante de ces polluants.

Soit.

Mais, nous, habitants riverains, nous savons par expérience que du fait de l'enclavement de Thonnance-lès-Joinville et Suzannecourt par de proches collines, des épisodes fréquents de brumes et brouillards qui parfois matinaux, peuvent s'étaler sur des journées entières, ne permettraient pas la dispersion des particules polluantes mais bien au contraire, engendreraient une concentration de polluants qui nous le craignons, impacterait notre santé.

Nous ne pouvons, nous ne voulons pas prendre ce risque pour nous et les générations à venir.

Nous osons croire que par devoir de précaution, Madame la Préfète n'autorisera pas la finalisation d'un projet aussi risqué en terme de santé publique.

4- Image de la Haute-Marne

Nous aimons notre **Nord Haute-Marne, symbole de nature, de grand air, de beauté, d'Histoire**. Nous voulons garder cette qualité de vie et la partager. Nous ne voulons pas que son image soit dégradée par l'implantation d'une laverie à caractère nucléaire au détriment d'une activité touristique qui pourrait être développée.

Le Conseil Départemental de la Haute-Marne a pour slogan "La Haute-Marne respire et inspire". Nous approuvons cette définition de notre beau département et ne voulons pas qu'elle soit entachée par une laverie polluante....

Joinville a obtenu le label de "Petite Cité de Caractère" et grâce à lui et aux efforts déployés par la Commune, commence à accueillir de nombreux touristes.

Imaginons (comme dans le plus fou de nos cauchemars) que demain, des touristes décident de visiter cette jolie cité Joinvilloise. Ils arrivent sur la commune par la nationale 67. Dans leur itinéraire, ils ont prévu de visiter les "Jardins de Mon Moulin" à Thonnance-lès-Joinville. De ce fait, ils prendront la sortie "Joinville Est" et, quel sera le paysage qui s'étalera devant eux ? Une usine gigantesque, avec 11 cheminées monstrueuses, crachant des fumées toxiques ! De là, fi des jolies petites maisons accrochées à la colline bordant la route en direction de Suzannecourt et Poissons donnant une impression de paysage de montagne, fi de la petite cité de caractère.

A ce moment-là, nos chers touristes vont donner leur avis sur internet et les réseaux sociaux et ne manqueront pas de commenter "Domage qu'il y ait une usine nucléaire". Alors, fini tous les efforts consacrés à la promotion de notre territoire.

Nous voulons valoriser et promouvoir notre terroir, pas l'assassiner.

5- 40 emplois

Les élus de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville font valoir la création de 40 emplois sur le site de la laverie.

Ces 40 emplois sont-ils vraiment validés ? Pour les plus anciens Joinvillois, nous avons connu à une certaine époque, l'implantation d'une parqueterie qui devait créer de nombreux emplois et qui finalement, après avoir perçu de nombreux avantages, n'a pas tenu ses promesses.

40 emplois, nous dit-on dont 90% réservés à des locaux. Donc si le calcul est bon, il ne s'agit plus de 40 emplois pour notre territoire mais 36 !

36 emplois précaires et subalternes qui pourraient mettre en péril tous les emplois (environs 800), liés au tourisme !

36 emplois, dans quelles conditions ? Lorsque l'on sait qu'Unitech Services a déjà été condamné en raison d'infractions sur la législation du travail, notamment pour :

- ✓ non-paiement de la totalité des heures travaillées,
- ✓ non-respect des périodes de repos légaux,
- ✓ dépassement des 40 heures légales travaillées, ...

Avec aussi peu de respect pour la législation du droit du travail, on est en droit de s'interroger sur le sérieux de cette entreprise dans le respect de la sécurité de ses salariés. Nous sommes convaincus qu'un travail de réflexion sur l'attractivité touristique de notre territoire pourrait générer autant d'emplois.

6 – Pourquoi Unitech

Jusqu'à présent, le linge contaminé était lavé par les Centrales nucléaires elle-mêmes.

Pourquoi sous-traiter à Unitech Services ?

L'objectif de cette société sera de faire des bénéfices grâce à cette activité et cette volonté de faire des bénéfices pourrait être au détriment des contraintes sécuritaires.

Nous ne voulons pas prendre ce risque.

En conclusion, et au vu de tous les points développés ci-dessus, nous confirmons notre opposition au projet de laverie nucléaire porté par Unitech Service.

Feuille d'émargements des signataires de la contribution intitulée

"Lettre au Commissaire Enquêteur désigné pour recevoir les avis concernant la mise à l'enquête publique, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Unitech Services, en vue d'une blanchisserie industrielle, destinée au secteur nucléaire sur le territoire de la Commune de Suzannecourt"

Réf. EC/2019

	NOM	Prénom	Signature
1	GUILLEMIN	Patrick	
2	WEBER	Eric	
3	MARTIN	Sylvie	
4	MARTIN	Michel	
5	KABIRI	FABRICE	
6	GASCOUD	LISE	
7	CARRE	Evelyne	
8	PIROUET	Valérie	
9	MAGEST	Cyril	
10	FORNET	Aurélien	
11	Collin	Lisiane	
12	Collin	Claude	
13	CARRE	PATRICK	
14	WERY	Lévy	
15	CARRE	Stéphane	
16	Bonjean Jean		
17	MASSANT J.N		
18	MOSSARD	MICHEL	
19	GUILLAUME	Fredéric	
20	Galley Florent	Florent	
21	Bugnot Mick ch.	Mickael	
22	Bougeois Joelle	Joelle	

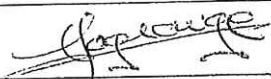





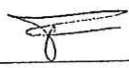
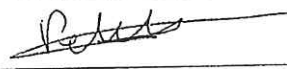
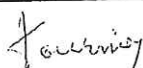







Feuille d'émargements des signataires de la contribution intitulée

"Lettre au Commissaire Enquêteur désigné pour recevoir les avis concernant la mise à l'enquête publique, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Unitech Services, en vue d'une blanchisserie industrielle, destinée au secteur nucléaire sur le territoire de la Commune de Suzannecourt"
Réf. EC/2019

	NOM	Prénom	Signature
23	Michélot	Pascal	
24	Michelotti	Christine	
25	michelotti	Patrice	
26	Stroast	Lamy	
27	Troillandier	Norbert	
28	Taillandier	Pascal	
29	Touillan d'Albi	Ursula - Claude	
30	CHARBONNIER	JEAN CLAUDE	
31	GOUGET	Jonathan	
32	Charbonnier	Sandrine	
33	Dasse Semaille		
34	Fournier	Amélie	
35	Pucci	Vanessa	
36	Charbonnier	Geoffroy	
37	Gauthier	Sybrain	
38	HUGUIN	Christine	
39	LAVRAIN-C	CHRISTOPHE	
40	DELEWY	Walter	
41	BERLET	Michel	
42	Berlet	Jonathan	
43	Delorme	Nicole	
44	francis	Jimmy	

Feuille d'émargements des signataires de la contribution intitulée

"Lettre au Commissaire Enquêteur désigné pour recevoir les avis concernant la mise à l'enquête publique, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Unitech Services, en vue d'une blanchisserie industrielle, destinée au secteur nucléaire sur le territoire de la Commune de Suzannecourt"
Réf. EC/2019

	NOM	Prénom	Signature
45	LAGRANGE	Rodolphe	
46	GANGLOFF	Jessica	
47	JUHEL	Pauline	
48	PATIN	Sybilie	
49	Fricannet	Orille	
50	Fricannet	Yvette	
51	Petitjean	Sabrina	
52	Petitjean	Kevin	
53	FOURNIER	GEORGETTE	
54	LALIRAIN	Daniel	
55	Ville neuve	Chantal	
56		Marie BERGE	
57	Marie	Paullette	
58	BURTE	Denis	
59	BEEBNAERT	Severine	
60			
61			
62			
63			
64			
65			
66			

Francine COIFFIER

7 place du 14 juillet 52300 VECQUEVILLE

1^{er} adjoint au maire de Vecqueville de mars 1977 à mars 1995

Maire de Vecqueville de mars 1995 à mars 2014

Déléguée à la Communauté de Joinville de mars 1999 à mars 2014 dont une vice-présidence de mars 2001 à mars 2008.

La Marne, rivière la plus longue de France et dont Jean-Paul Kauffman, dans son ouvrage Remonter la Marne, en a vanté les paysages intacts traversés. L'auteur s'étant ressourcé ainsi pendant tout son périple au rythme de la rivière.

Riveraine de la Marne depuis cinquante ans j'en connais bien ses humeurs tant en périodes de crues qu'en périodes d'étiage mais jamais comme cette année je n'ai vu la Marne aussi basse et aussi lente, et même aujourd'hui alors que nous avons des précipitations depuis plus d'un mois elle n'est guère sortie de son lit.

INTITULE DU PROJET : BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DESTINE AU SECTEUR NUCLEAIRE

Dossier UNITECH, Syndicat des eaux de Thonnance les Joinville et Suzannecourt, CCBJ.

23.11.2015 premier échange entre UNITECH et le syndicat des eaux de Thonnance et Suzannecourt e

21.12.2016 Délibération du Conseil Communautaire

04.02.2016 Communiqué de presse commun UNITECH, HAUTE-MARNE EXPANSION/CCI/ CCBJ

04.02.2016 UNITECH communique (article dans l'Usine Nouvelle) sur sa décision d'implanter la première laverie française dédiée aux vêtements portés dans l'activité nucléaire, le Directeur Général a détaillé un investissement de 12 millions d'euros, couvrant la construction et la mise en place de process de blanchisserie spécifique, très automatisés sur la partie lavage .

Les programmes de lavage sont adaptés à chaque client, à chaque type de contamination, a-t-il souligné, en avançant le chiffre de quarante équivalents temps plein embauché dès l'ouverture du site prévue fin 2018.

UNITECH France qui réalise un peu plus 3 millions d'euros de chiffre d'affaires en France,

visé 5 millions d'euros avec l'ouverture du site de Joinville et autour de 8 millions d'euros à horizon 2020-2022, notamment grâce aux opérations de grand carénage menées par plusieurs centrales nucléaires françaises et par ailleurs aux démantèlements devant s'opérer en Europe.

Cet emplacement est d'autant plus privilégié car autour de Joinville nous avons 70% de nos clients actuels. Nous visons de nouveaux clients dans le sud de l'Allemagne, en Suisse et en Belgique !

17.06.2016 Signature de l'acte de vente entre la CCBJ et UNITECH France

Le projet tel que présenté au dossier tient compte de ces besoins et ne nécessitera pas de modifications .

A qui profite le crime et Qui a-t-on leurré ?

Les services de l'Etat, les conseillers communautaires, la population !

Que veut-on faire de cette rivière en donnant un avis favorable à l'installation de la blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire ?

Une rivière transportant sur tout son parcours des déchets dont on ne peut à ce jour mesurer toutes les conséquences mais dont on sait déjà que les captages de Vecqueville et d'Autigny le Grand (les 2 plus proches) ne pourront fournir une eau de qualité, ce qui est pour le responsable de la distribution de l'eau une priorité et une obligation.

En réponse à Madame Durand hydrogéologue (rapport GEOPS page 12) qui s'interroge sur l'obligation pour la Commune de Vecqueville de construire un nouveau puits !

Pour Vecqueville le **premier captage date de 1955 (au lieu dit entrée de la Varenne)**, la demande en eau étant importante, il est devenu nécessaire de faire de nouvelles recherches plus proche de la rivière, un premier forage n'ayant rien donné comme ressource d'autres recherches ont permis en **1977 de fixer l'emplacement au lieu dit (les roies montantes)**, puits équipé de 2 pompes dont une à l'horizontale pour favoriser le drainage en cas de période de sécheresse .

Inscrits au budget 1979 la création du puits « des roies montantes », ainsi que la construction d'un deuxième château d'eau d'une capacité de 300 m³, tout en gardant le premier château de 120 m³ comme réserve incendie.

De plus en raison de l'agrandissement de l'entreprise Constantia Jeanne d'Arc la commune a fait réalisé une bache incendie de plus de 200 m³ afin d'assurer la défense incendie non seulement de l'entreprise mais aussi renforcer celle des habitations rue de la Liberté et depuis peu de la mosquée située à la « belle Gironde » sur le territoire de Joinville.

La population s'est accrue, création de lotissements, de constructions privées, aménagements des logements anciens etc..

Avant 2014 le prélèvement journalier était de 120 à 140 m³. Depuis les ménages (en tant que citoyens responsables) ont réduit leurs consommations suivant non seulement les consignes gouvernementales, mais respectant depuis plusieurs années les arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau potable (pour 2019 cet arrêté ayant été prolongé au-delà du mois d'octobre en raison du manque de précipitations (-28 mm en juin – 0 en juillet- 57mm en août et 42mm en septembre).

Pour preuve de l'état de sécheresse en 2019, pour la première fois depuis sa construction en 1907, la navigation sur le canal de Bourgogne en Champagne, canal enchanteur, a été interdite pendant plus de 5 semaines !

En 2008 suite à l'étude du zonage assainissement il s'est avéré que le périmètre de protection du captage (les roies montantes) n'englobait pas le captage de 1955. D'où l'étude d'un nouveau périmètre de protection pour l'ensemble des 2 puits. Monsieur FRADET, hydrogéologue, désigné par la DDASS est chargé de son étude. Les périmètres rapproché et éloigné sont délimités, le périmètre éloigné allant jusqu'au lieu dit (la Belle Gironde) sur le territoire de Joinville. (voir dossier enquête publique référencé 18.52.AH.03)

Monsieur Fradet conclut que la PRODUCTION EST DIRECTEMENT LIEE AU DEBIT DE LA MARNE.

Depuis plus de 60 ans la commune de Vecqueville distribue une eau de bonne qualité qu'en sera-t-il demain ?

L'eau de Vecqueville n'est pas seulement distribuée à ses habitants mais aussi à

La Société Ferry-Capitain, entreprise emblématique de Vecqueville 360 salariés

La Société Constatia Flexibles, anciennement Constantia Jeanne d'Arc, spécialisé dans l'impression d'emballages flexibles pour les produit laitiers, couvercle de yaourts, banderole pour yaourts, emballage du beurre, etc 85 salariés

Les bureaux du C E R et de la M S A entre 20 et 30 salariés

Les habitations situées sur le territoire de la commune de Thonnance les Joinville à partir de l'écluse de Bussy, ainsi que les habitations et la mosquée situées à la Belle Gironde sur le territoire de Joinville.

Et occasionnellement depuis quelques années la Ferme de Sossa vient s'approvisionner en eau potable sur le réseau de la commune.

Veut-on voir disparaître tous ces emplois ? Contre 40 emplois équivalents temps plein !

Dès maintenant les bases des relevés à la station de Mussey ne sont plus d'actualités, les périodes sans pluie étant de plus en plus longues, les débits du mois de septembre et octobre 2019 sont loin de correspondre aux besoins de l'activité d'Unitech ! 2m³/s le 30.09 – 1,02 m³/s le 16/10. Quant à la hauteur d'eau à Joinville 0.38 m le 8.11 ?

La canalisation qui déverse les rejets de la blanchisserie est à 0,50 m du fond de la Marne !!!

On nous dit que le temps de rejet prévu (20 h) dans une situation normale de la rivière sera allongé, là aussi en période d'activité dense quels seront les moyens de ralentir et de stocker les quantités d'eau polluée ?

Cette canalisation ressort en secteur d'aléa fort suivant le PPRI établi il y a quelques années sur la base de la crue centenaire alors que la crue de janvier 2018 a dépassée cette référence.

Quel impact sur la Marne et la qualité de ses eaux ?

Que dire des eaux souterraines qui, comme on peut s'en rendre compte en empruntant le CD 197 entre le pont de Vecqueville et l'écluse d'Autigny le Grand, sortent soudainement par 2 fois devenant ruisseaux pour rejoindre la Marne.

Que dire de l'état des routes en particulier de la RN 67, accidentogène en particulier sur le tronçon Chatonrupt –Vecqueville, l'accident du vendredi 6 décembre a montré les difficultés rencontrées par les différents services pour enrayer l'incendie et nettoyer la chaussée sans provoquer de pollutions en particulier pour le ruisseau de Sommermont passant sous le viaduc. Une déviation ayant été mise en place par la RD 335 de 9 h à plus de 21 h.

Les entrées et sorties de l'échangeur à la sortie Nord de Joinville sont loin d'être sécurisées pour les usagers (circulation Joinville /Thonnance dans les 2 sens) avec le trafic pour la déchetterie, le quartier commercial, les silos, les entreprises.

Le recensement de tous les sites ou établissements situés aux alentours de cette future entreprise a bien été pris en compte, dans lequel figure une crèche, des écoles, le collège etc...

Le 6 décembre a eu lieu la pose de la première pierre de la construction du complexe sportif attenant aux bâtiments de la gendarmerie, donnant sur la voie dite "traverse de Suzannecourt".

En 2020 sont prévus la reconstruction du Collège Joseph Cressot, la construction du nouveau groupe scolaire de la CCBJ, combien d'enfants supplémentaires viendront respirer les fumées d'Unitech ?

Tous les sites touristiques Joinville et autour de Joinville seront-ils toujours fréquentés ?

Dans la presse du 27 novembre 2018 l'article intitulé : PLUI UN nouveau concept de territoire pour le Vallage ((état de possibilités et d'atouts : sont ainsi cités un cadre de vie paisible.....une grande diversité d'activités telles que la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, à vélo, à cheval ou motorisée))

L'ancien slogan du Conseil Général était " La vie est ici"

Aujourd'hui "la Haute-Marne Respire - La Haute-Marne inspire"

Pendant combien de temps !!!

Le risque zéro n'existant pas, la pollution est à nos portes et ce n'est pas en préconisant des analyses trimestrielles en place de semestrielles que le problème sera réglé. (l'eau aura eu le temps de couler sous les ponts de Bussy,Vecqueville, Autigny le Grand et suivants)

La Marne rivière de 1^{ère} catégorie voit chaque saison des pêcheurs venant d'autres départements profiter de ses eaux, de son calme, de son environnement, qu'en sera-t-il demain ?

Mais dormez tranquilles braves gens lorsque l'eau de la Marne arrivera au lac du Der aucune phase particulière ne décantera dans le lac du Der.

Simple manant je constate simplement des faits réels liés à la sécheresse et au changement climatique tels que les relevés des hauteurs d'eau ou de précipitations, constate que la nature souffre de plus en plus du manque d'eau.

Simple citoyen je paie les redevances sur l'eau au Bassin Seine Normandie, la taxe d'assainissement puisque les communes ont eu l'obligation de construire des stations d'épuration ou des lagunages pour le traitement des eaux usées afin de rejeter le moins possible de pollution dans les rivières, je paie la taxe GEMAPI (redevance prise en charge par les communes avant l'institution de la taxe), je réduis ma consommation d'eau etc.....

Tout cela pour quoi ? Accepter une laverie polluante tant dans l'eau que dans l'atmosphère !

Je suis bien entendu contre ce projet et m'associe pleinement à toutes les remarques plus scientifiques attestant que ce projet ne doit pas se réaliser.

Madame le Préfet, avec le respect que je vous dois en tant qu'ancien élu, comme tous les Serviteurs de l'Etat, vous êtes de passage dans notre département, vous vous êtes réjoui de la signature du Parc National Bourgogne Champagne, avant de quitter notre département ne donnez pas un avis favorable à ce projet car c'est non seulement le Vallage que vous condamnerez mais tout le territoire en aval de Suzannecourt.

A une époque où le chant d'un coq dérange je pense que si le projet se réalise dans peu de temps les habitants de Suzannecourt se plaindront des bruits et nuisances de cette entreprise.

La commune de Suzannecourt pourra modifier sa page d'accueil de son site internet qui reprend un texte choisi par le Conseil Municipal de J.Claude Pirotteavez-vous entendu prononcez le doux nom de Vallage ? C'est le pays des Vallées Vives qui furent baptiser avec humour « la thonnance, le rognon, le ru de Rupt, le Rongeant et qui creusent un terroir de montagnes modestes et de forêts millénaires »

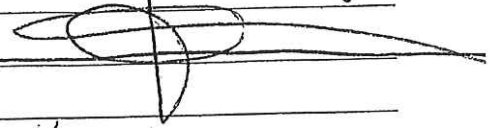
Je vous remercie de l'attention que vous apporterez à ce courrier

Francine Coiffier

Vequeville
La Prairie en aval du pont
Septembre 2019



est constituée de nombreux individus peu
sensibles à l'emploi régional
j'apporte mon entier soutien au projet
UNITECH



(17) Monsieur MAILLAT Michel

Habitant de Thonnay-les-J^{le}
Suite au projet d'implantation d'une
laverie nucléaire et d'un centre de
décontamination d'effluents et après les
énormes risques liés à la pollution
de l'air, terre et eau je m'oppose fermement
à cette implantation. L'emploi n'est pas
un argument sachant que cette implantation
aura de graves conséquences sur notre
région et donc de graves conséquences sur
le dit emploi. Nous n'avons plus que le
tourisme vert pour servir.

(18) Mme Colette LÉPINHU

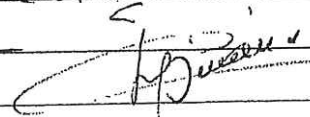
Malgré toutes informations données diverses et
variées rien n'est une certitude et n'apporte
une réponse certaine à toutes nos questions

Pollution, nuisances sonores etc... etc...
Les emplois, combien, combien de temps au total
ils vont de rester et cette école des

emplois ne peuvent-ou pas construire ce site
sur le site déjà existant à Bure... cela

aurait procuré des emplois de la même
manière. J'hésite en fait et ne suis pas

du tout sûr de cette installation
carrement contre

 et Richard Affari

(13)

La CE



Le défaut majeur est une consommation importante d'énergie prélevée sur le réseau d'eau potable.
Après utilisation cette eau de qualité douteuse est rejetée dans la Seine pourquoi ne pas réutiliser cette eau en circuit fermé. De plus cette annexe restriction d'eau pour les particuliers quelle solution pour l'avenir sans oublier la pollution de l'environnement certains rejets!

M. MORANT GERARD
conseiller municipal à Thonnamme les Bains

30 M^{me} HANSEN Odette Thonnamme les Bains

Comment Peut-on accepter un tel projet!

On ne pense absolument pas aux conséquences Nos enfants, nos petits enfants

L'eau dont nous allons avoir besoin dans le tourisme dont nous parlons si régulièrement dans ce département!!! on se moque de nous le département sera-t-il toujours aussi vert! Tout cela pour 60 emplois...

Notre santé, celle de nos enfants, de nos petits enfants je pense est plus importante que 60 emplois

Je suis Contre UNITEC

31 M^{me} Honegger Bernadette Thonnamme les Bains

C'est horrible et tout penser aux générations c'est un grand NON à UNITEC

(14)

Lu CE

(32) M PRIGNOT Benoit Thonnance - les Juville

Les études sur les risques chimiques et radioactifs de ce projet paraissent largement insuffisantes actuellement en particulier sur les conséquences sur l'eau qui n'est pas un élément illimité pour notre région.

P. J. L.

(33) Beaucoup de documents à consulter, c'est bien, mais trop d'infos tue l'info. Donc je ne vais pas me laisser influencer par des documents techniques. Je suis consciente que cette laverie est nécessaire. Mais pourquoi aussi pris d'habitation. Je me demande ce qui pousse les élus à accepter de telles industries, intérêt général intérêt particulier, sincèrement je m'interroge que dire aussi de la quantité d'eau nécessaire, quand on voit le niveau de la Marne à la fin de l'été. Unitech manipule les populations et les élus, on commence par une laverie de vêtements puis on rajoute de la décontamination de matériel. Les gens ne sont pas naïfs.

UNITECH C'est NON.

Jean-Luc PÉRIERLING 11 Rue de la Chapelle Fontaine
52300 THONNANCE les JUVILLE

(34) ANNEXE 10 T Juville lave plus propre

(35) ANNEXE 11 T ANDRE Denis

(36) ANNEXE 12 T VITON Gilbert

(15)

Lu CE
JP

Participation de Joinville Lave Plus Propre à l'enquête publique sur le projet d'installation d'une laverie traitant du linge contaminé issu de l'industrie nucléaire

1. Présentation de l'association

L'association Joinville Lave Plus Propre a été créée en mars 2018 après que nous avons appris par voie de presse l'intention de relancer le projet Unitech. Cependant, notre association n'a pas pour seul objet ce projet mais a vocation à participer au débat public pour tout ce qui touche à l'environnement dans le bassin joinvillois, et s'autorise la possibilité d'ester en justice si cela s'avère nécessaire.

Forte de plus d'une centaine d'adhérents, l'association peut aussi compter sur un vaste réseau de soutiens informels en capacité d'être mobilisé, en témoigne la manifestation du 14 octobre 2019 qui a réuni plus de 700 personnes (cf. doc.1 ci-dessous).

2. Propos préliminaires

Joinville Lave Plus Propre a toujours souhaité éclairer le débat public par l'apport d'une expertise indépendante réalisée par des scientifiques spécialisés dans les questions d'environnement, géologues, hydrogéologues, spécialistes des milieux aquifères et atmosphériques et, dans le cas d'espèce, des pollutions liées au nucléaire. Cette exigence ne semble pas trouver de réciproque, Unitech ayant toujours joué la carte de la minoration des enjeux environnementaux ayant trait à son projet d'installation, allant jusqu'à nier son caractère nucléaire, comme le montre l'affichage de son permis de construire sur le terrain de la Joinchère. En témoigne aujourd'hui jusqu'à l'intitulé de l'enquête publique, "une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire", indubitablement fallacieux puisque négligeant l'activité de "décontamination de matériel radioactif" et d'"un entrepôt leasing". Vous comprendrez dès lors la position de notre association et le peu de confiance que nous accordons à tout ce que peut communiquer la Société Unitech.

D'autre part, nous sommes attentifs au respect du principe de précaution en matière environnementale et de santé publique. Cette attention est encouragée par la toute nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula Van Der Leyen, qui par sa volonté d'imposer un *Green Deal*, consciente de l'importance de ce même principe de précaution en regard de l'urgence climatique. C'est pourquoi notre association souhaite se focaliser sur les manques en matière d'évaluation des risques et dangers propres à ce projet et, nous pouvons l'affirmer, de la légèreté avec laquelle Unitech se préoccupe de la santé des habitants du territoire et de son environnement dans toutes ses dimensions. Cette focale ne vise en aucun cas à l'exhaustivité, et nous rejoignons l'ensemble des associations dans les craintes qu'elles ont pu manifester au travers de cette enquête publique.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que, bien loin de participer au développement de l'activité économique du territoire, ce projet risque de limiter cette dernière à la seule activité nucléaire, à l'encontre des efforts tournés vers l'activité touristique, pourtant soutenue par les différents acteurs politiques, allant de l'Etat jusqu'à la commune, et renforcés par le travail bénévole des associations joinvilloises : faisons en sorte que ce travail réalisé par de nombreux habitants de Joinville ne soit pas vain ! Comme vous le savez, quand bien même la société Unitech serait jugée "dans les clous", son existence créerait une pollution visuelle, et le flux constant des camions ne pourrait qu'impacter négativement l'activité touristique.

Ne soyons pas égoïstes et pensons à nos voisins du Lac du Der, en aval du projet d'installation, et qui risquent la disparition de près de 700 emplois du fait de l'existence de cette usine, lorsqu'Unitech ne fait la promesse que d'une quarantaine d'emplois dont nous savons bien qu'ils reposeront sur des statuts intérimaires, donc précaires !

.../...

3. Les manques criants du dossier présenté à l'enquête publique

3.1 Absence de débat contradictoire

Il nous semblait crucial pour le bon déroulement de l'enquête publique que cette dernière soit accompagnée d'un débat contradictoire permettant de confronter les arguments des opposants à ceux des porteurs du projet. En effet, comment, dans ce dossier de 1600 pages, auxquelles il faudrait ajouter nos propres arguments, se faire une opinion et mettre en regard les différentes expertises, qu'elles soient favorables ou non ? Cette proposition, renouvelée à plusieurs reprises, fut cependant balayée par Unitech, sous le prétexte qu'il existait une forte hostilité, et donc impossibilité de débattre. Si nous pouvons effectivement confirmer à M. Grisot la défiance de nombreux habitants, nous contestons le fait qu'à aucun moment, le dispositif d'enquête publique ait été perturbé, ou encore que nous ayons empêché la tenue de votes au sein des mairies.

Nous rappelons la LOI n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, inscrit au Journal Officiel de la République Française le 3 mars 2018 sous le n° 0052 qui n'est été appliquée.

En conséquence de quoi nous considérons que ce débat contradictoire aurait dû bien avoir lieu, que les craintes de M. Grisot n'étaient en rien justifiées, et que cet outil manque à l'enquête publique.

3.2 Un avis de l'ARS incompréhensible

Concernant l'impact atmosphérique des rejets métalliques du bâtiment annexe :

L'ARS indique dans son avis concernant ce projet que "l'évaluation du risque sanitaire dans sa forme actuelle ne permet pas d'estimer finement le risque sanitaire découlant des rejets atmosphériques de l'activité. Plusieurs éléments identifiés plus haut nécessitent d'être clarifiés et développés, afin de confirmer les estimations proposées dans le dossier."

Et l'ARS d'en conclure qu'elle "émet un avis favorable sur le plan sanitaire à cette demande sous réserve que les observations formulées (...) soient pris en compte". Quand bien même nous nous étonnons de cet avis favorable, nous notons qu'en l'état du dossier, l'estimation du risque sanitaire est insuffisante, et qu'une analyse plus fine pourrait amener à infirmer les estimations.

Joinville Lave Plus Propre estime donc que cette carence dans le dossier pourrait amener à ce que de nombreuses données dudit dossier soient erronées. Au nom de la santé publique, force est de constater qu'il est à ce jour irrecevable !

A cela vient s'ajouter dans la même étude de l'ARS de bien inquiétants constats concernant l'impact de nature radiologique :

- "la non prise en compte des retombées directes de polluants sur les parties aériennes des végétaux consommés (légumes-feuilles, fruits, etc.) ;
- la non prise en compte de la contamination des poissons via la chaîne alimentaire (seule une contamination par contact avec l'eau contaminée est considérée) ;
- une ingestion de poissons seulement durant 6 mois de l'année, le poisson pouvant être congelé par les pêcheurs et consommés tout au long de l'année."

.../...

Cette absence de donnée quant à ce qui touche au plus près à l'activité quotidienne des habitants nous laisse interdits. La seule chose que propose l'ARS est une étude *après* réalisation du projet et mise en service des différentes structures, afin d'établir, le cas échéant, des mesures correctives. S'il s'avère que l'impact radiologique est réelle sur les poissons et les maraichages, les mesures correctives n'auront aucun effet sur les éléments contaminés ! De plus, les personnes malades seront définitivement affectées par les radionucléides ingérés.

C'est donc bien au nom du principe de précaution que nous nous opposons une fois de plus, en l'état actuel, à la réalisation de ce projet.

3.3 Impact hydrogéologique des rejets du projet Unitech sur le champ captant de Vecqueville

Ici encore, ce sont les manques criants et donc l'aveuglement en terme de projections qui nous interpellent. Ainsi p.14, "si on considère que la deuxième hypothèse présente un risque pour l'environnement, il faudrait faire une étude géochimique approfondie pour étudier le risque d'accumuler de l'Uranium dans l'aquifère, puis un jour de le voir être dé-sorbé soudainement au risque de dépasser des seuils acceptables de concentration dans le captage."

Notons que cette étude géochimique n'est pas mentionnée dans le dossier. N'est-ce pourtant pas le rôle d'un tel dossier d'étude d'impact que d'anticiper au mieux les risques pour les populations et l'environnement ?

Et d'autre part, "il faudra tout de même étudier la question de la rétention de l'Uranium dans le milieu (...). Cette étude devra être réalisée par quelqu'un dont la géochimie est la spécialité, ce qui n'est pas mon cas."

Une fois de plus, cette étude dont les enjeux sont importants (nous parlons là d'Uranium, et du captage d'eau de toute une population !) est manquante au dossier !

Cette accumulation de manques, dont certains paraissent pourtant au coeur des préoccupations d'une enquête publique, nous paraît largement suffisante pour justifier une disqualification du projet et votre refus.

3.4 Une classification de l'entreprise qui ne correspond pas à son activité réelle

Ainsi que nous l'avons martelé depuis que nous avons connaissance du projet, et ce malgré les dénégations d'Unitech, cette dernière est bel et bien une installation nucléaire : elle accueillera en son sein des semi-remorques de matériaux et de linge potentiellement radioactifs, stockera une importante quantité de liquide irradié émanant de sa blanchisserie, dégagera enfin une quantité importante de radionucléides du fait de l'entretien du matériel. Et pourtant, cette entreprise n'est pas classée dans la catégorie des INB comme auparavant, mais dans celle des ICPE. Parmi la très longue liste de la nomenclature ICPE, figure bien le stockage de matériel et substances radioactifs ; il existe un écart important entre le stockage et la manipulation, ce qui est bien ce qui se passera dans les installations nucléaires d'Unitech. Cette catégorisation malheureuse n'est pourtant pas anodine, car les contrôles en matière de rejets radiologiques dans l'atmosphère ainsi que dans l'environnement y seront bien moins importants que pour une INB. En outre, elle serait contrôlée par des organismes indépendants sous la direction de la DREAL Grand Est, qui n'a aucune compétence en matière nucléaire, et non par l'ASN (et l'IRSN) dont c'est la mission première. Ainsi, pour l'année 2018, 1487 "événements significatifs" ont été déclarés à l'ASN. Il est important d'indiquer qu'à aucun moment l'ASN n'a eu à consulter le dossier ni même à donner son aval ! Le nucléaire serait-il à ce point banalisé qu'il ne nécessiterait plus qu'une agence spécialisée s'assure de son bon fonctionnement ?

... / ...

L'absence de surveillance par l'ASN, sur présentation du dossier comme pour ce qui pourrait être des contrôles à venir, ne peut que nous amener à conclure que ce dossier est bien léger en regard des enjeux.

C'est pour toutes ces raisons que l'association Joinville Lave Plus Propre s'oppose au projet Unitech

L'opposition au projet Unitech prend de l'ampleur

Les associations ayant appelé au rassemblement ont estimé à plus de 700 le nombre de personnes ayant manifesté hier après-midi entre Vecqueville et Suzannecourt.



Les manifestants ont convergé en nombre jusqu'à Suzannecourt.

Militant anti-nucléaire de longue date, Xavier est tout sourire. *« Les locaux sont là, c'est bien »* témoigne-t-il en marchant entre Vecqueville et Joinville. C'est là un des faits marquants du rassemblement anti-Unitech organisé hier après-midi : la grande majorité des manifestants qui exprimaient leur opposition au projet de "blanchisserie industrielle" ne sont pas extérieurs à la région, mais bien des habitants du Village. Des personnes âgées ou malades marchant avec des cannes,

des enfants, des Gilets jaunes, des élus - au premier rang desquels Francisco Albarras, maire de Vecqueville - coiffés de leur écharpe tricolore voisinent, dans l'imposant cortège, avec des opposants au nucléaire chevromés.

La mobilisation grandit

« J'ai compté 660 personnes à Joinville, et il y en avait d'autres qui nous attendaient à Suzannecourt », indique un participant, pour qui il y avait bien plus de 700 manifestants, quand, début juillet, ils étaient 250. C'est un fait : la mobilisation

contre le projet porté par la société américaine grandit. *« C'est la première fois que je manifeste, parce que là, trop c'est trop »*, explique calmement une dame à proximité de la zone de La Jonchère, où doit s'installer l'entreprise. Incompréhension du maintien du projet alors qu'*« il y a de moins en moins d'eau dans la Morne »* crainte que la rivière - puis le lac du Der - soient pollués ; ces habitants de la région de Joinville sont particulièrement remontés. Ils ne sont pas les seuls, comme Jean-Marie,

présent - à titre individuel - et au nom de Nature Hautes-Marne, pour *« apporter un soutien aux associations »* qui luttent contre le projet.

Tous, calmement mais fermement, ont souhaité faire monter la pression auprès des décideurs, au cours d'une mobilisation où ils ont rebaptisé les communes traversées, de Vecqueville *« Village à vendre »* à Suzannecourt, *« Suzannetech »*, en passant par Joinville, qu'ils ont labellisé *« Petite cité du nucléaire »*.

L. F.



Joinville labellisée "Petite cite du nucléaire".



Beaucoup de "locaux" dans la manifestation.

ENQUETE PUBLIQUE
UNITECH

Monsieur ANDRE Denis
Chemin Sous Guinot
52300 Thonnance-lès-Joinville

Je tiens à dire que je suis contre le projet UNITECH pour deux raisons:

- *1/ Habitant à proximité du site, je crains des rejets nocifs sur l'environnement, air et eau.
- *2/ L'eau de ruissellement des eaux pluviales ne s'évacue pas correctement : il y a pas eu de suivi sachant qu'en amont il y a des buses de 800 mm alors qu'elles sont de 300 mm en aval !!!
Le fossé que nos anciens avaient réalisé n'était pas conçu pour recevoir l'eau d'une zone artisanale avec des milliers de m² de béton, de bitume et des surfaces de toitures.
Lors de fortes pluies j'ai un torrent qui passe devant chez moi, d'ailleurs je l'avais déjà signalé au début des travaux à la Communauté de Communes et je dispose de photos pouvant le prouver.

Fait à Thonnance-lès-Joinville
le 19 décembre 2019



unitech c'est non

Annexe T 12

ENQUETE PUBLIQUE
UNITECH

En conseil communautaire pourquoi ne pas avoir
développé ce projet? Les Présidentistes l'ont en cause
c'est l'honnêteté de certains élus
une précision:

Quand les platanes ont été coupés afin de réaliser
le rond point en bas de SUBANNELOURT
où est passé le bois et à quelle destination et avec
quel moyen de transport. Peut-on savoir?

Par les ouvriers de la communauté de communes.
La population n'est pas favorable au projet, elle l'a exprimé lors de la manifestation massive du 14 septembre (plus de 700 participants). Elle ne souhaite ni la laverie nucléaire qui polluerait l'eau de la Marne avec ses résidus chimiques et particules radioactives, ni l'unité de décontamination qui serait responsable de rejets atmosphériques de cobalt et de métaux lourds.

Les dossiers soumis à enquête publique, consultables dans les permanences, peuvent apparaître techniques et décourageants : ne nous laissons pas intimider. Expliquons avec nos simples mots pourquoi nous refusons la pollution des eaux, des sols et de l'air que nous respirons.

Pour vous convaincre, voici un extrait du dernier avis de l'ARS (Agence Régionale de Santé) daté du 8 novembre 2019 qui émet un avis favorable mais avec de grandes réserves :

Aucune estimation des concentrations des substances émises dans les milieux d'intérêts du schéma conceptuel (air, sols, produits de consommation (légume, poisson...)) n'est présentée. Aucun scénario d'exposition n'est défini pour ensuite calculer des doses d'expositions ingérées ou inhalées. Aucune caractérisation quantitative du risque n'a été faite (excès de risque de cancer ou indice de risque). Ceux-ci sont estimés à faible impact par le bureau d'étude chargé du dossier.

L'Agence Régionale de Santé estime regrettable qu'une analyse quantitative des risques sanitaires engendrés par ces polluants, pour certains classés cancérogènes par le CIRC, n'ait pas été réalisée sur la base de ces estimations.

Emettre un avis favorable mais avec de grandes réserves
vaut mieux être de toute franchise et dire non
Les gens qui seront contaminés seront-ils
pris en charge à 100% par la Sécurité ou l'ARS
Les enfants de la crèche espace Village respireront
les retombées.

Avoir un complexe sportif à proximité est une
raisonnable.

Donner l'autorisation à ce groupe américain
serait une forme d'attentat au niveau des
opposants et à la population qui n'ose pas
s'exprimer, n'étant pas suffisamment informés
ce n'est pas la peine de faire de la pub dans le
métro parisien.

Où sera l'écologie? Cela sera grave et accepter
cette implantation. Suite au vote au conseil communautaire
du 7-12 à POISSONS les élus qui ont votés pour, ce sont des montons de panurge.
M. VITON Gilbert N° 23 rue l'Expérience 52300 JOINVILLE

Annex 1 T13

ENQUETE PUBLIQUE
UNITECH

Michel Desprez
Revisions

Contribution à l'enquête publique UNITECH

Ce territoire a perdu depuis de nombreuses années un grand nombre d'entreprises notamment à vocation industrielle et de ce fait beaucoup d'emplois. Y trouver un travail n'est pas chose facile. Ce n'est pas pour autant que, sous prétexte d'une promesse de création d'une quarantaine d'emplois, il faut signer les yeux fermés.

Nous sommes un territoire rural qui à la chance, il faut le dire et nous le disons, riche en biodiversité, nous possédons un patrimoine historique remarquable et bien d'autres éléments qu'il serait trop long de développer ici...

Nous appuyons notre communication sur ces fondamentaux ainsi que sur notre environnement naturel exceptionnel. Actuellement, l'office de tourisme communautaire souhaite mettre en avant le végétal, qui serait une porte d'entrée sur le territoire comme les jardins remarquables, les orchidées...

Il ne faudrait pas compromettre tout le travail réalisé depuis plusieurs années pour une quarantaine d'emploi si, d'un autre côté, nous détruisons cet environnement et soumettons la population de ce territoire à des risques sanitaires importants à moyen et long terme dus aux rejets dans les milieux aqueux et dans l'atmosphère. A ce moment là, le risque potentiel de perdre beaucoup plus d'emplois sera bien plus grand puisque l'impact pourra se faire ressentir, à minima, jusqu'au lac du Der.

Notre territoire compte environ 12800 âmes et le bassin de Joinville en Champagne en dénombre environ la moitié. Ainsi, prendre la décision d'implanter une telle entreprise sur ce bassin ne peut et ne doit pas être prise à la légère. C'est pourquoi, une étude approfondie du dossier déposé par UNITECH s'avère indispensable avant toute prise de position sur cette implantation.

Après avoir compulsé ce dossier impressionnant composé de 4 volumes, c'est principalement le volume 2 qui a retenu mon attention car en réalité, seul ce dossier présente des études sur les risques sanitaires et qui nous concerne à plus d'un titre.

Essayons de procéder par ordre :
En fonction de son implantation, quelles sont les zones qui souffriraient le plus des rejets ?

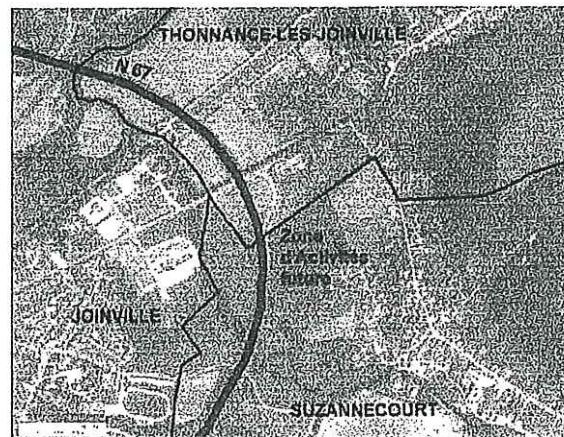


1- Risques dus aux rejets aqueux. Il n'est pas bien difficile

d'identifier la zone à risque : c'est celle, évidemment, qui se trouve en aval de l'arrivée des rejets dans la Marne, c'est-à-dire tout le bassin de la Marne, de manière inversement "proportionnelle". Ça va dépendre du débit de celle-ci selon que l'on est en hiver ou en période d'étiage. Donc, cela peut aller de Vecqueville jusqu'au lac du Der voire plus loin évidemment.

2 - Risques dus aux émissions atmosphériques y compris la radioactivité dans l'air. La zone est un plus compliquée à identifier puisqu'elle va dépendre principalement de l'orientation du vent et de sa force. Pour cela, on peut s'aider de la rose des vents.

Canalisation des rejets aqueux



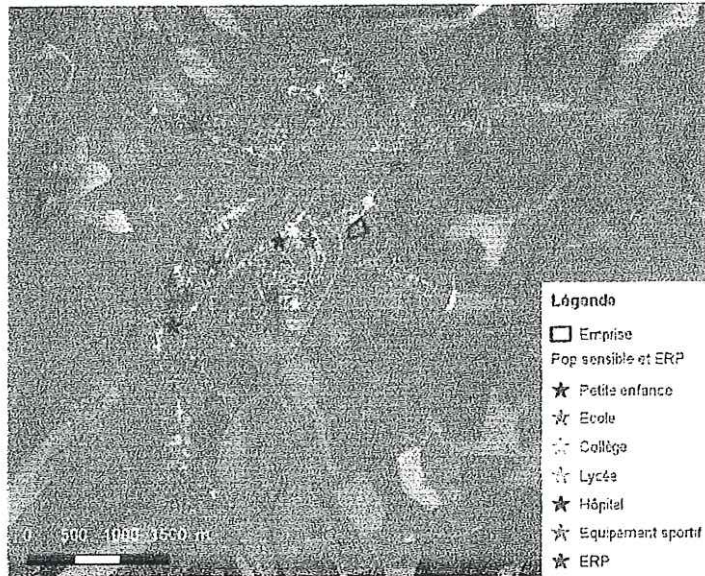
1

Quelles zones d'études ont été choisies par UNITECH et quelles démarches ont été utilisées ?

La zone d'étude pour la population concerne les villes de Suzannecourt, Joinville, Thonnance-lès-Joinville et Vecqueville.

Les usages dans cette zone ont été inventoriés et comprennent :

- l'usage agricole,
- l'usage des eaux souterraines (captages pour l'alimentation en eau potable)
- l'usage des eaux superficielles.



Après avoir listé toutes les émissions produites par UNITECH :

- Radiologiques,
- Polluants chimiques,
- Rejets aqueux :
 - Eaux pluviales,
 - Eaux usées,
 - Effluents liquides de process,

Un schéma conceptuel de l'exposition est dressé :

- Un risque est défini par :
- Une source de contamination
 - Un vecteur de transfert de la contamination
 - Une cible

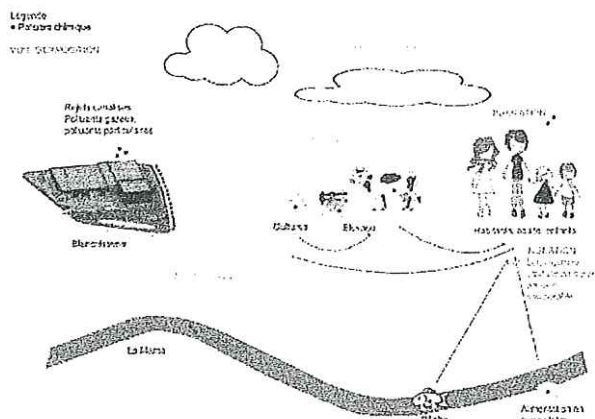


Fig. 3. Schéma conceptuel - substances chimiques

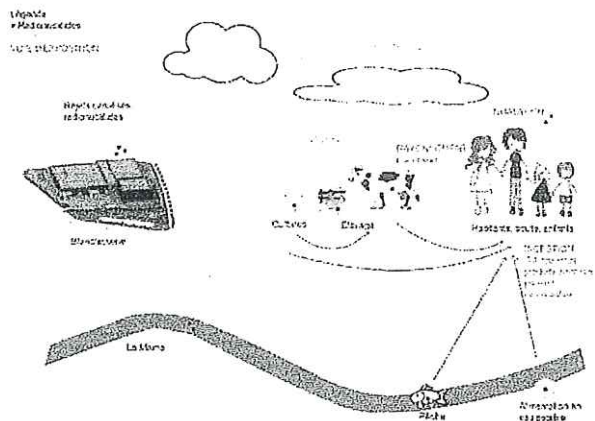


Fig. 4. Schéma conceptuel - substances radioactives

Les émissions atmosphériques sont listées avec leurs effets potentiels sur la santé.

Débit des cheminées : 150 m³/h, 8400 h par an

Puis une évaluation de l'exposition de la population proche en est faite : « *Les vents dominants sont les vents d'Est et du Sud-Ouest et tendent à disperser les polluants à l'Ouest sur la commune de Joinville et au Nord-Est sur la commune de Thonnance-les-Joinville et Vecqueville. Aussi, les habitations les plus proches, situées sur la commune de Suzannecourt à 100 m environ au Sud et à 300 m à l'Est devrait être peu concernées par les émissions de la blanchisserie.* »

Conclusion d'UNITECH : Compte tenu de la nature et de la quantité des rejets, des précautions prises, des vents dominants, la blanchisserie aura un impact limité sur la santé des populations avoisinantes.

Les effluent liquides sont listés avec leurs effets potentiels sur la santé.

Les effluents sont rejetés suivant un débit de 30 m³/h, 10 h par jour, 50 semaines par an.

Puis une évaluation de l'exposition de la population proche en est faite : « *Le positionnement du rejet a été étudié afin de permettre une meilleure dilution des effluents et garantir à 300 m en aval du point de rejet une eau de bonne qualité.* »

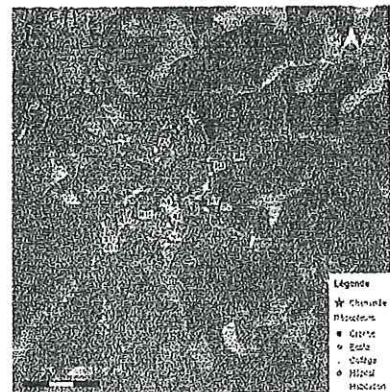
Conclusion d'UNITECH : Aussi, les rejets des effluents de la blanchisserie auront un impact limité sur la santé des populations riveraines.

Evaluation des risques radiologiques : identification des dangers et évaluations dose/réponse

Estimation de l'activité radioactive dans les milieux :

- dans l'air (modélisation de la dispersion atmosphérique)

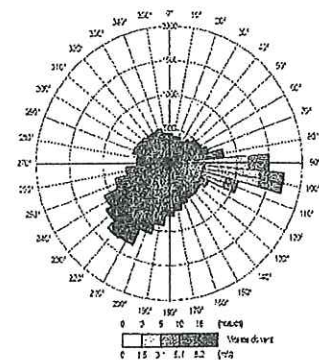
La zone d'étude s'étend sur une aire de 10 km x 10 km, soit 100 km² centrée sur l'installation. Ce domaine permet la restitution des retombées de l'installation c'est-à-dire d'identifier les zones impactées par les rejets de l'installation ainsi que celles au-delà desquelles l'impact des retombées atmosphériques peut être considéré comme négligeable. Sur cette zone, 13 points spécifiques (structures sensibles, quartiers ou riverains à proximité) ont été retenus. Ces 13 points se trouvent tous au maximum à 2,100 km d'UNITECH c'est-à-dire sur les ville citées au début !



Les données météorologiques nécessaires pour la modélisation de la dispersion des rejets atmosphériques sont :

- La direction du vent
- La force du vent
- La nébulosité et/ou le rayonnement
- La température du sol
- La pluviométrie.

Ces données ont été recueillies auprès de Météo France sous forme d'un fichier numérique. Elles sont issues de la station de Saint-Dizier, située à environ 27 km au Nord du site.



Reçu des vents à la station de Saint-Dizier, période du 01/Janvier 2014 au 31/Decembre 2016

Une estimation de l'activité volumique de l'eau est faite.

Scénarios étudiés pour le calcul de la dilution

SCENARIO	LA MARNE			LE REJET		DIAMETRE ?	DELTA TEMPERATURE
	DEBIT	LARGEUR	HAUTEUR	DEBIT	POSITION		
n°1	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	30 m ³ /h	sur la rive - $\sigma = 20^\circ$	100 mm	0°C
n°2	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	30 m ³ /h	sur la rive - $\sigma = 45^\circ$	100 mm	0°C
n°3	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	30 m ³ /h	à 0,5 m au-dessus du fond, 45°	100 mm	0°C
n°4	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	30 m ³ /h	à 0,5 m au-dessus du fond, 90°	100 mm	0°C
n°5	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	30 m ³ /h	à 0,5 m au-dessus du fond, 90°	50 mm	0°C
n°6	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	30 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 45°	50 mm	0°C
n°7	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	30 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	0°C
n°8	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	30 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	30 mm	0°C
n°9	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	20 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	0°C
n°10	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	10 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	0°C
n°11	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	15 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	0°C
n°12	25 m ³ /s	20 m	2 m	15 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	0°C
n°13	25 m ³ /s	20 m	2 m	30 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	0°C
n°14	2,5 m ³ /s	20 m	3 m	15 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	0°C
n°15	2,5 m ³ /s	30 m	3 m	15 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	0°C
n°16	2,5 m ³ /s	30 m	4 m	15 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	0°C
n°17	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	15 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	10°C
n°18	2,5 m ³ /s	20 m	2 m	15 m ³ /h	diffuseur 3 orifices, 90°	50 mm	20°C

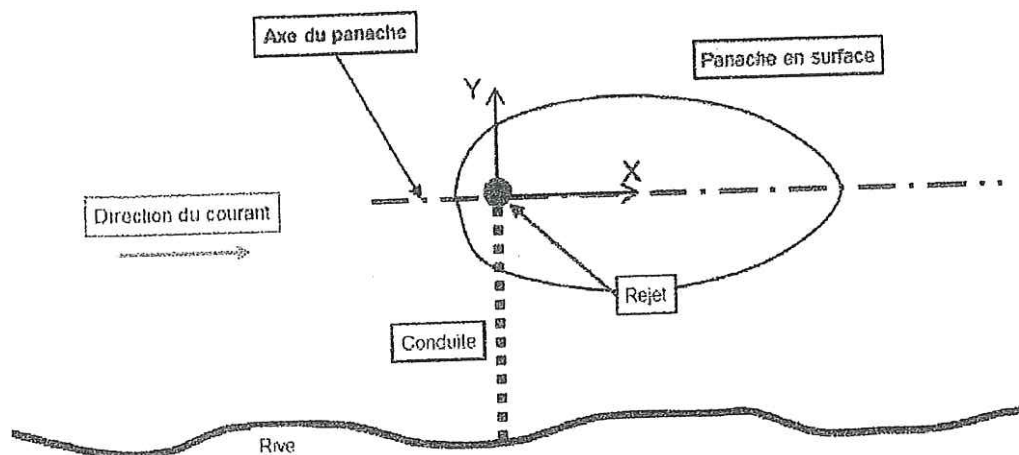


Fig. 11 Schéma de principe des résultats obtenus par le logiciel CORMIX

« Ces résultats montrent que :

- Pour atteindre les critères environnementaux lors du débit d'étiage (OMNAS), il est nécessaire d'implanter un diffuseur à l'extrémité de la conduite de rejet.
- En débit d'étiage, un débit maximum de 15 m³/h permet de respecter les critères environnementaux. Ce débit nécessite un fonctionnement pendant 20 h par jour.
- En débit moyen (module), le débit de projet de 30 m³/h pendant 10 h permet de respecter les critères environnementaux.

Ils permettent également de donner certaines recommandations sur le positionnement du rejet des effluents :

- Il est nécessaire de situer le rejet à une distance suffisante du méandre de la Marne, afin que les courants soient le plus parallèles possibles aux rives.
- L'implantation d'un diffuseur à l'extrémité de la canalisation de rejet, avec un angle de 90° par rapport au fond permet la meilleure dilution possible. »

Une estimation de l'activité massique de l'eau est faite.

« Dans tous les cas, l'hypothèse majorante suivante est retenue : tout ce qui se dépose s'accumule dans le sol sans aucune perte (dégradation du polluant, érosion du sol, lixiviation du polluant, lessivage du sol, évaporation du polluant). »

Conclusion :

« L'activité totale dans les sols du fait de l'installation reste négligeable (activité massique totale variable entre 0,0235 Bq/kg – zone racinaire et 0,657 Bq/kg – zone surfacique).

Les radionucléides présents dans l'environnement génèrent une activité massique qui constitue le bruit de fond. Ce bruit de fond est connu pour certains radionucléides du fait de la surveillance radiologique de l'environnement français. Ainsi, dans le bilan de l'état radiologique de l'environnement français de juin 2011 à décembre 2014 publié par l'IRSN, il est mentionné notamment que l'activité en uranium 238 varie entre quelques Bq/kg sec et quelques centaines de Bq/kg sec. L'activité massique imputable à la blanchisserie en uranium 238 atteint 42 µBq/kg en zone surfacique et 2,1 µBq/kg en zone racinaire après 70 ans, soit jusqu'à 10 000 fois moins que l'activité massique naturelle.

D'autres valeurs existent pour le strontium 90, le césium 137 et le plutonium dont l'activité massique varie respectivement entre 0,4 et 10 Bq/kg (90Sr), 0,5 et 500 Bq/kg (137Cs) et 0,008 et 5 Bq/kg (238Pu). L'activité massique imputable à la blanchisserie pour ces radionucléides est largement inférieure au bruit de fond. »

Estimation de l'activité massique dans les denrées alimentaires :

Sur les végétaux : « Il est fait l'hypothèse que les végétaux sont contaminés par transfert racinaire avec le sol contaminé suite au dépôt de poussières. La contamination par transfert foliaire consécutif au dépôt de poussière n'est pas envisagée. Par ailleurs, la contamination des végétaux par une irrigation à partir de l'eau de la Marne a été écartée. »

Sur les animaux terrestres : « Les aliments d'origine animale sont supposés être uniquement contaminés consécutivement à l'ingestion d'herbe et de terre provenant du sol. La contamination par abreuvement d'une eau contaminée n'est pas considérée. »

Sur les poissons

Calcul de l'exposition aux radioéléments sur la populations (évaluation de doses efficaces) :

- Principe

- Exposition interne :

- Exposition interne par inhalation
- Exposition interne par ingestion
- Exposition interne par ingestion d'aliments (hors poisson)
- Exposition interne par ingestion de poisson
- Exposition interne par ingestion d'eau potable

- Exposition externe :

- Exposition externe liée à l'air
- Exposition externe liée au rayonnement du sol

- Dose efficace totale

« Les doses efficaces totales calculées pour les usagers sont bien inférieures au seuil de 1 mSv/an pour l'ensemble des individus et des récepteurs. L'impact sanitaire de l'installation peut être considéré comme non significatif en termes d'effets radiologique à l'encontre des populations environnantes.

La voie d'exposition la plus impactante est la voie interne par ingestion de poisson (de 79 à 89% suivant les classes d'âge) et dans une moindre mesure par ingestion d'eau potable (de 9 à 19%) et l'exposition externe au rayonnement du sol (environ 2%). »

Evaluation des incertitudes

-Evaluation des sources :

- Emission atmosphérique

- Rejets aqueux

- Modélisation

- Modèle utilisé

« Le modèle utilisé ADMS 5 a été validé internationalement : comparaison modèle/mesures, publication dans des revues scientifiques internationales, présentation régulière aux conférences internationales d'harmonisation, validation grâce à l'outil européen d'évaluation « Model Validation Kit », ... A ce titre, ADMS est préconisé par l'INERIS dans le Guide Méthodologique de l'Evaluation des risques liés aux substances chimiques dans l'étude d'impact des ICPE, 2003. Il est considéré par l'InVS (rapport Incinérateur et santé, 2003) comme étant « à la pointe des dernières mises à jour scientifiques en matière de modèle gaussien ». Le récent guide « évaluation de l'état des milieux et risques sanitaires » de l'INERIS paru en Aout 2013 mentionne entre autre le logiciel ADMS comme un modèle de type gaussien adapté au contexte ICPE. Ainsi, dans l'état actuel des connaissances scientifiques, la modélisation peut être considérée comme satisfaisante. »

- Choix des données météorologiques

« Les données météorologiques utilisées proviennent de la station de Saint-Dizier, située à environ 27 km au Nord du site. L'éloignement de la station météorologique avec le site est considéré comme limité.

Les données météorologiques mesurées au niveau de la station de Saint-Dizier sont de bonne qualité. »

Dilution des effluents

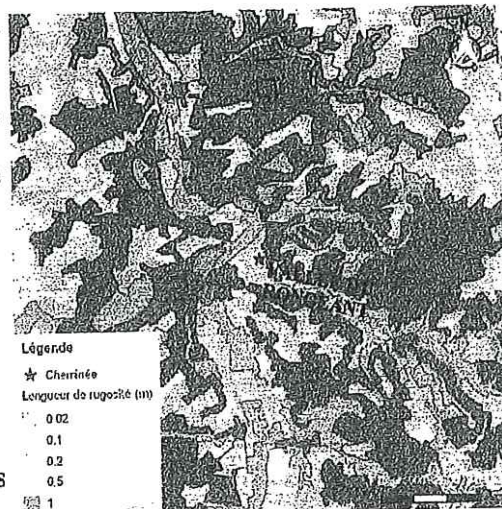
« Les concentrations et l'activité volumique dans l'eau de la Marne en aval du rejet ont été obtenues par un calcul de dilution s'appuyant sur des hypothèses moyennes concernant le débit du rejet de la blanchisserie et le débit moyen de la Marne pouvant s'écouler sur la portion considérée. Plusieurs scénarios ont été étudiés dont un scénario en débit d'étiage. Ce type de calcul considère une dilution complète et uniforme du rejet. Compte tenu des améliorations apportées sur le rejet pour assurer une meilleure diffusion, cette hypothèse peut être considérée comme rationnelle. »

Après cette étude du dossier, je ne remets pas en cause les résultats, mais le fait d'avoir pris des hypothèses plus qu'hasardeuses, elles remettent en cause cette fois-ci, tous ces résultats.

1 - Roses des vents réalisée sur des relevés effectués à Saint-Dizier (27 km du site). Saint-Dizier peut être apparenté au département de la Marne (sans relief). Or, ici, le site se trouve à l'entrée de la vallée du Rongeant dont les sommets culminent à environ 400 m d'altitude et peut être apparenté au contrefort des Vosges. Tout le monde vous le dira, ici, les vents dominants sont Ouest et Sud-Ouest, alors qu'à Saint-Dizier apparemment c'est Est et Sud-Ouest. A quelle hauteur les relevés ont été faits ? Les veines de vents sont différentes selon l'altitude et les obstacles.

Je ne vois pas les sociétés qui installent les éoliennes ne pas faire des relevés sur site et à hauteur des nez des futures éoliennes.

Pourquoi UNITECH ne l'a pas fait à Suzannecourt ?



Carte des reliefs autour du site et la vallée du Rongeant

2 - Zone d'étude limitée à un rayon de 2,100 km

Pourquoi ne pas avoir inclus le village de Poissons situé à 4,5 km environ du site dans la vallée du Rongeant et à l'Est où se trouve également des écoles, EHPAD ? Puisque qu'un peu plus loin dans ce dossier, il est préconisé une zone de 10 km x 10 km, soit 100 km². D'ailleurs, le éléments situé en diagonale s'en trouve plus éloignés ! Pourquoi ne pas avoir choisi une zone circulaire de 5 km de rayon autour du site ?

3 - Emissions atmosphériques

Pourquoi ne pas avoir pris en compte l'absorption foliaire des plantes ? La vie des plantes se fait par un circuit feuilles-racines. De plus, ici, nous sommes en zone rurale et les personnes mangent, plus qu'ailleurs, les produits de leur jardin.

4 - Rejets aqueux

Pourquoi avoir seulement traité le principe de dilution et pas celui de l'accumulation de métaux lourds dans les sédiments ?

Durant les périodes d'étiage, il doit y avoir une accumulation plus importante.

Durant les période de crues, ces sédiments sont entraînés et peuvent se retrouver, en partie, dans le lac du Der lorsque celui-ci se remplit.

5 - Données sources d'UNITECH, modèles utilisés et résultats obtenus dans l'étude ont-ils été validés par un panel de scientifiques qualifiés indépendants ?

6 - Aucune prospective n'a été faite qu'en à l'évolution climatique. Quid du réchauffement !

Dans cette vallée du Rongeant, l'année dernière, la rivière a été à sec de sa source jusqu'à Thonnance-les-Moulins pour la première fois. Cette année, elle a été à sec jusqu'à Noncourt. C'est un phénomène qui s'amplifie et qui concerne tous les autres affluents de la Marne.

Pourquoi ne pas avoir choisi des périodes d'étiage plus sévères ?

Les conclusions que je tire de cette étude semblent sévères mais réalistes. Dans ces conditions, trop de points d'interrogation restent en suspend. Si un approfondissement de ces études n'est fait, il faudra appliquer le principe de précaution. C'est le moins que l'on puisse faire. En l'état, je ne peux qu'être CONTRE l'implantation de cette usine à Suzannecourt. Le bon sens voudrait qu'elle soit implantée tout simplement en bout de chaîne, c'est-à-dire à l'embouchure d'un fleuve et non à la source !

Annexe T 14

Contribution de Simone MARTIN, Maire de THONNANCE LES JOINVILLE, à l'enquête publique relative à l'installation de l'entreprise UNITECH sur la JOINCHERE

Depuis de nombreuses années, encore présidente de la CCMR, j'ai été amenée à rencontrer à maintes reprises les représentants de l'EDF, pour qu'ils favorisent l'installation d'entreprises sur la zone artisanale que nous avons préparée pour cela sur les territoires de SUZANNECOURT THONNANCE.

Notre territoire, ce n'est un secret pour personne est en grand déficit d'emplois et donc d'activités pour le faire vivre.

C'est donc avec satisfaction que nous avons accueilli la proposition d'UNITECH qui doit principalement laver du linge porté par des personnels travaillant dans des entreprises du nucléaire mais qui vivent sans pour autant être contaminées !

Comme Monsieur Boullée et avec lui j'ai visité une entreprise similaire à COOVERDEN au Pays Bas et j'ai pu constater que cette entreprise située au plein cœur de la commune, à proximité d'un Central Park, ne posait aucun problème ni à la population ni à l'environnement.

Depuis 20 ans cette usine fonctionne sans qu'on puisse relever quel qu'accident que ce soit.

Nous avons pu constater que les personnes qui y travaillent sont simplement comme tout personnel d'une entreprise lambda. Nous avons pu constater que tout au long de la chaîne, depuis l'accueil du linge sale jusqu'à sa sortie, lavé séché repassé, se passait dans de bonnes conditions. Nous avons pu avoir réponse à toutes nos questions.

Quand on sait que les machines qui seront installées sur Suzannecourt seront encore plus performantes en terme de consommation d'eau et d'utilisation de produit de lessive, nous pouvons être totalement rassurés.

Comment penser du reste que les élus que nous sommes, vivants à proximité, pourrions soutenir l'installation d'une entreprise susceptible de nuire à la population et à l'environnement ?

L'état qui a été très long à donner ses avis, a bien pris le temps de tout analyser en profondeur avant de rendre ses avis favorables. C'est encore un gage de sécurité pour tous.

L'engagement des contrôles de suivi en est un autre qui doit rassurer notre population, dont nous pouvons comprendre l'inquiétude et qui a besoin d'être assurée que tout sera bien fait dans ce sens.

Je regrette simplement que les règles ne permettent pas actuellement un usage de l'eau en circuit fermé, ce qui répondrait à bien des interrogations en terme d'économie d'eau et de rejets. Je souhaite qu'on puisse regarder cette question ce qui permettrait de répondre à bien des questions.

Pour avoir vécu il y a plus de 20 ans maintenant, le même genre de critiques et de menaces au moment de la création du camping de la Forge Sainte Marie à THONNANCE LES MOULINS, (nous allions aussi prendre toute l'eau et assécher les communes environnantes, les ruiner par nos investissements, créer des accidents de personnes et faire rejaillir des épidémies comme la typhoïde ou le choléra), j'ai l'impression de revivre le même contexte. Heureusement, à l'époque l'Etat a su prendre ses responsabilités et le centre a vu le jour. Plus personne aujourd'hui ne se rappelle les détracteurs et tous ne voient que le résultat.

J'espère donc qu'à nouveau l'Etat agira de même et passera au-delà de ceux qui refusent l'objectivité.

Nous vivons ici et voulons le développement de notre territoire : 40 emplois se sont 120 personnes concernées (avec une moyenne de 3 personnes par emploi créé) 120 personnes c'est un village Haut Marnais !

J'espère aussi que cette installation en entrainera d'autres dans son sillage.

à Thomauce. la famille le 20/12/2013

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

(37)

ANNEXE T 13

DUPREZ J

38

ANNEXE

T 14

Simone

1/6

(40)

la CE

